

Brève histoire de la Compagnie des Filles de la Charité

Etudier l'histoire de la Compagnie, tout au long des bientôt quatre siècles d'existence est un long travail de mémoire, permettant de découvrir l'implication des Filles de la Charité auprès de tous les démunis à travers le monde. Cette étude montre aussi comment la Compagnie s'est organisée peu à peu pour faire face à son extension à travers le monde.

Une meilleure connaissance de l'histoire ne doit pas devenir un repli sur un passé riche lié à un contexte totalement différent de celui dans lequel nous vivons ou une auto-satisfaction pour tout ce qui a été accompli par nos devancières. Cet acte de mémoire est au contraire une force d'espérance dans les situations difficiles, une invitation à construire l'avenir.

J'ai choisi de présenter cette histoire par grandes périodes, en donnant quelques éléments plus caractéristiques sur le service accompli, sur la vie des Sœurs et sur l'organisation et le gouvernement de la Compagnie.

1. Fondation 1633-1660
2. Organisation et dissémination 1660-1700
3. Consolidation et codification 1700-1789
4. Années de tribulations 1789-1830
5. Expansion internationale de la Compagnie 1830-1875
6. Poursuite de l'expansion internationale 1875-1936
7. Guerres et persécutions 1936-1962
8. Aggiornamento de la Compagnie 1962-1997
9. Internationalisation de la Compagnie 1997-2006

Il me semble très important de discerner quels furent les événements qui ont provoqué Louise de Marillac et Vincent de Paul à fonder la compagnie des Filles de la Charité

A l'origine : les Confréries de la Charité 1617

La Confrérie de la Charité de Châtillon apparaît comme le point de départ de toute l'action menée par les Filles de la Charité auprès des pauvres. La lecture des différents textes que nous possédons permet de repérer comment est née l'idée de cette Confrérie, comment elle s'est organisée et a fonctionné, et comment, au long des années, elle a évolué.

La confrérie de la Charité de Châtillon

Deux fois, le 22 janvier 1645 et le 13 février 1646, Vincent de Paul raconte aux Sœurs comment l'idée d'un groupe pour secourir les pauvres a jailli, comment s'est réalisée la fondation de la première Confrérie de la Charité. Les deux textes présentent quelques variantes, mais le fond est le même.

Appel et attitudes de Vincent de Paul

Ce qui frappe tout d'abord, ce sont les attitudes de Vincent de Paul. Il est en train de se préparer pour dire la messe ou faire le prône : deux actions qui réclament un certain recueillement, une certaine concentration. Il est interpellé. Le curé, non seulement prend le temps d'écouter celui qui lui parle, mais il entend clairement le message qui lui est transmis et le fait sien

« *Cela me toucha sensiblement le cœur* »¹

Il se montre disponible à l'événement et accepte d'être dérangé dans la préparation de sa messe, une action sainte par excellence. Convaincu de l'urgence de l'appel, Vincent à la fin de son prône parle de cet homme (ou de cette famille) malade sans personne pour l'assister (ou les assister). Il est si convaincu de la nécessité d'intervenir qu'il se fait convaincant. Les paroissiens, touchés par les paroles de leur curé, se mobilisent. Dès le début de l'après-midi, de nombreuses femmes partent, le panier sous le bras.

« *Il y en avait tant, que vous eussiez dit des processions* »², explique Vincent de Paul.

Mais Vincent de Paul ne se contente pas de parler. Il se rend lui-même dans cette famille. Il voit tout de suite la situation. Certains sont mourants : il les confesse et leur apporte le Viatique. Son regard attentif perçoit le grand dénuement de la famille et l'abondance des provisions apportées.

Au retour, Vincent de Paul réfléchit. De nombreuses dames se sont mobilisées pour porter secours à cette famille. Mais que de provisions, certaines risquent de se perdre. Et les jours suivants qui viendra les secourir ?

Fondation de la Confrérie

Vincent de Paul propose à toutes ces dames de se réunir pour faire une relecture de cette journée du dimanche. L'assemblée se tient chez une bonne demoiselle de la ville. Aidées par leur curé, ces femmes constatent qu'une grande partie de la ville de Châtillon a su mettre en pratique l'Évangile, qu'un élan extraordinaire a soulevé la population. Elles souhaitent que cet élan ne soit pas qu'un feu de paille et recherchent les moyens pour le poursuivre durablement. La réunion se conclut donc par la décision de s'associer pour assister durablement les pauvres malades de Châtillon. Le groupe portera le nom de Confrérie de la Charité. Son objectif est clairement défini : « *Pratiquer les œuvres de charité et de miséricorde* » c'est-à-dire mettre en pratique l'évangile « *J'étais malade vous m'avez visité.. etc...* »

Organisation de la Confrérie

L'organisation de la Confrérie est bien précisée. La Confrérie regroupe des femmes mariées ou veuves et des jeunes filles "dont la piété et la vertu sont reconnues"³. Elles sont appelées Servantes des Pauvres et entre elles se nomment Soeurs. Une responsable (la prieure), une assistante et une trésorière sont élues pour trois ans. La gestion est assurée par un procureur, un homme compétent en la matière, élu par les membres de la Confrérie.

Le service rendu concerne la personne dans sa globalité. Il répond aux besoins tant vitaux (assurer la vie ou la survie) que culturels et spirituels. Outre les soins d'hygiène (une chemise blanche) et un minimum de confort (tablette, vaisselle pour les repas), les servantes des pauvres apportent au malade la nourriture : la composition des deux repas est longuement détaillée, elle tient compte de l'état de santé du malade. Pour les plus gravement atteints, les plus débiles, il faut se conformer aux prescriptions médicales.

Les secours religieux comportent, dès la première visite, la confession et communion. Au cours des autres visites, le malade est invité à prier. Une courte lecture spirituelle lui est faite pour « *l'exhorter à supporter le mal patiemment pour l'amour de Dieu* »

Le règlement insiste beaucoup sur la manière de se comporter face au pauvre : une attitude gaie et cordiale, une attention aux plus petits besoins, une prévenance particulière pour ceux qui sont seuls.

Des réunions mensuelles sont prévues pour faire le point « *tant pour traiter de l'avancement spirituel des Dames que... pour y traiter des affaires qui regarderont le bien des pauvres et le maintien de ladite confrérie* »⁴

¹ Conférence du 13 février 1616 - Conf. 164

² Conférence du 13 février 1616 - Conf. 164

³ Règlement de la Charité de Châtillon Doc. 3

⁴ Règlement de la Confrérie de Châtillon Doc. 7

Expansion des Confréries dans les villages

A Noël 1617, Vincent de Paul est de retour à Paris, rappelé par Madame de Gondi, qui vit très mal son absence.. Conscient de tous les bienfaits qu'apporte la Confrérie de la Charité aux nombreux pauvres des campagnes, il va mettre en place ces Associations charitables dans les nombreux villages qui sont sous la responsabilité de la famille de Gondi..

En mai 1629, Vincent de Paul demande à Louise de Marillac de visiter les diverses Confréries et d'aider les membres à faire le point. Les comptes-rendus faits par Louise de Marillac montrent que l'élan primitif se heurte rapidement à des difficultés.

Les unes sont dues au tempérament des personnes. Dans l'un des villages, « *la trésorière « est de si bonne volonté qu'elle fait préparer la marmite de soupe à la place de celles qui sont de jour »* ⁵, ce qui provoque un certain relâchement chez les autres. Ailleurs, le Procureur, celui qui s'occupe de la gestion, est si autoritaire que les membres de la Confrérie n'osent discuter avec lui.

En de nombreux lieux, Louise remarque combien il est difficile de se mettre d'accord pour déterminer les "vraiment" pauvres, ceux qui doivent être admis. Des points de vue différents s'expriment au cours des réunions.

« Au village de Sannois, les Soeurs pensent qu'il n'est pas utile d'avoir une Confrérie si on est si difficile pour admettre les malades sans ressources, mais propriétaires de leur maison. Au village de La Neuville, les paysans murmurent parce que les malades ne sont pas admis assez rapidement à la Confrérie. » ⁶

Louise de Marillac écoute les membres des Confréries, entend les difficultés, donne des conseils. Le plus souvent, elle réveille l'enthousiasme des Dames, et insiste sur la vie spirituelle de chacune. Après chaque visite, elle transmet le compte-rendu à Monsieur Vincent.

Les dominantes vincentiennes

Ce regard sur la fondation des Confréries de la Charité met déjà en évidence les dominantes du service vincentien : Honorer Jésus Christ en le servant dans les pauvres.

" Honorer Jésus Christ "

Vincent de Paul et Louise de Marillac, parlant du service des pauvres, insistent sur la dimension de Foi. Son objectif premier est d'honorer Jésus-Christ, de procurer la gloire de Dieu en servant les pauvres. L'acte de fondation de la Confrérie de Châtillon, établi le 23 août 1617, en souligne l'importance :

« Les servantes des pauvres prennent pour patron Notre-Seigneur Jésus et pour fin l'accomplissement du très ardent désir qu'il a que les chrétiens pratiquent entre eux les œuvres de charité et de miséricorde, désir qu'il nous fait paraître en ces saintes paroles: "Venez les bien-aimés de mon Père, ... j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai été malade, et vous m'avez visité; car ce que vous avez fait aux moindres de ceux-ci, vous me l'avez fait à moi-même. » ⁷

« en le servant dans les pauvres »

Le règlement de la première confrérie donne des précisions sur les pauvres secourus et sur la manière d'agir envers eux.

Le service vincentien concerne les pauvres abandonnés de tous

Ce service s'adresse aux pauvres, aux vraiment pauvres, c'est-à-dire à ceux qui n'ont personne pour les secourir, ceux qui sont seuls et parfois rejetés de la société.

⁵ Visites des Confréries - Ecrits. 703

⁶ Visite aux Confréries – Ecrits 720

⁷ Fondation de la Confrérie de Châtillon - Doc. 1

« La prieure recevra au soin de la confrérie les malades vraiment pauvres, et non ceux qui ont moyen de se soulager »⁸

Le service vincentien est réponse aux besoins des pauvres

Une grande attention doit être portée à chacun, à ses besoins. Le règlement de Châtillon mentionne la nourriture nécessaire selon l'état de santé de chacun

« Chaque malade aura autant de pain qu'il lui en faudra, avec un peu de mouton ou de veau bouilli pour le dîner, Ceux qui seront sans fièvre auront une chopine de vin par jour, moitié au matin et moitié au soir..... L'on obtiendra permission de faire manger de la chair en carême et autres jours défendus à ceux qui seront fort malades, et pour ceux qui le sont tellement qu'ils ne peuvent manger de la viande solide, leur sera donné des bouillons, panades au pain cuit, orges mondés et œufs frais, trois ou quatre fois par jour. »⁹

Le service vincentien se traduit par une charité respectueuse

« En les abordant, elle les saluera gaiement et charitablement, accommodera la tablette sur le lit, mettra une serviette dessus, une gondole et une cuillère et du pain, fera laver les mains aux malades et dira le *Benedicite*, trempera le potage dans une écuelle et mettra la viande dans un plat, accommodant le tout sur ladite tablette, puis conviera le malade charitablement à manger, pour l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, le tout avec amour, comme si elle avait affaire à son fils ou plutôt à Dieu, qui impute fait à lui-même le bien qu'elle fait aux pauvres. »¹⁰

Le service vincentien comporte une dimension collective

Il n'est pas possible de maintenir dans le temps un service si l'on agit seul. L'appartenance à un groupe décuple l'efficacité des actions individuelles. Dès 1617, le "ensemble" est fortement souligné.

« Parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé ce bon œuvre, il ne dépérisse dans peu de temps, si, pour le maintenir, elles n'ont quelque union et liaison spirituelle ensemble, elles se sont disposées à se joindre en un corps qui puisse être érigé en une confrérie ... Elles ont convenu par ensemble d'assister spirituellement et corporellement les pauvres malades. »¹¹

Les Confréries dans les paroisses de Paris

Les paroisses de Paris, ayant connaissance de ce qui se passe dans les différents villages, désirent avoir leur Confrérie. En 1629, une Confrérie de la Charité est instituée sur la paroisse Saint Sauveur. Le dynamisme de Vincent de Paul est contagieux. Dès 1630, trois autres paroisses mettent en route une Confrérie...

Le milieu socioculturel des paroisses de Paris diffère de celui des villages des Provinces. A Paris, ce ne sont plus des "bourgeoises" qui se regroupent, mais des "nobles". Les membres ne sont plus désignées sous le nom de Servantes des Pauvres, mais sous le nom de Dames de la Compagnie, Dames de la Charité. Ces Dames ont de l'argent, mais n'ont pas l'habitude de faire elles-mêmes les multiples soins ménagers que réclame le service qu'elles veulent entreprendre.

« Les dames de Saint-Sauveur eurent la confrérie de la Charité en leur paroisse, elles servaient les pauvres elles-mêmes, portaient la marmite, les remèdes et tout le reste; et comme la plupart étaient de condition et avaient mari et famille, elles étaient souvent incommodées de ce pot, de sorte que cela les rebutait, et elles parlèrent de trouver quelques servantes qui fissent cela pour elles. »¹²

Ce qui se passe à la paroisse Saint Sauveur se répète en toutes les paroisses. De plus les maris ou les pères refusent que leurs femmes ou leurs filles aillent ainsi dans les taudis. Ils insistent pour qu'elles demandent à leurs servantes de les remplacer près des malades. La Charité devient un service

⁸ Fondation de la Confrérie de Châtillon - Doc. 1

⁹ Fondation de la Confrérie de Châtillon - Doc. 1

¹⁰ Fondation de la Confrérie de Châtillon - Doc. 1

¹¹ Règlement de la Confrérie de Châtillon, 1617

¹² Conférence du 2 février 1647 - Conf. 303

commandé, l'élan de la Charité risque de disparaître. Comment remettre en valeur les dominantes vincentiennes ?

I. Années de fondation des Filles de la Charité 1633-1660

Vincent de Paul et Louise de Marillac sont conscients du problème. Comment faut trouver des personnes disponibles, animées d'un désir de mettre en oeuvre l'Evangile. Un événement vient surprendre Vincent de Paul. Il aime le raconter aux Sœurs lors des conférences

« Dans les missions, je fis rencontre d'une bonne fille de village qui s'était donnée à Dieu pour enseigner les filles de côté et d'autre. Dieu lui inspira la pensée de me venir trouver. Je lui proposai le service des malades. Elle accepta aussitôt avec plaisir et je l'adressai à Saint-Sauveur. »¹³

Marguerite Naseau est la première servante, désireuse de se consacrer aux pauvres et à Dieu. Plusieurs autres paysannes viennent à sa suite. Vincent de Paul confie à Louise de Marillac, pour les initier au travail qu'on leur demande dans les différentes paroisses.

Ces servantes sont sous la responsabilité des Dames de la Charité chez qui elles vont chercher la liste des pauvres à servir et les repas préparés (marmite et panier). Elles logent dans des chambres mises à leur disposition en chaque paroisse dont le loyer est payé par la Confrérie. Ces paysannes sont pleines de ferveur et ne craignent pas leur peine. Louise de Marillac qui les côtoie beaucoup, songe à leur formation, à leur soutien spirituel. Elle pense qu'il serait nécessaire de les réunir en une sorte de Confrérie qui serait aussi, pour ces filles, un lieu de révision, de relecture de leur action et de leur vie.

Elle en parle à Monsieur Vincent qui est étonné d'une telle proposition.

« Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres filles, et Dieu veut que vous soyez la sienne, ... , je vous prie une fois pour toutes de n'y point penser, jusques à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut »¹⁴

Après de longues hésitations, et surtout après la mort de Marguerite Naseau, Vincent de Paul accepte que Mademoiselle Le Gras réunisse chez elle ces quelques filles : c'est le début de la Compagnie des Filles de la Charité.

La Fondation 1633

Le 29 novembre 1633 est la date officielle de la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité. En accord avec Monsieur Vincent, Mademoiselle Le Gras accueille dans sa maison cinq ou six filles qui servent les malades dans les Confréries de la Charité *« pour les faire vivre en communauté »* explique Go billon, le premier biographe de Louise de Marillac

La finalité de cette nouvelle communauté est nettement précisée. Elle reprend celle des Confréries de la Charité : *« Honorer Jésus Christ en le servant en la personne des pauvres »*

Pour vivre ce projet, les paysannes ont fait le choix d'une vie communautaire, lieu de réflexion, de soutien pour leur engagement, lieu de formation. Elles demeurent de simples laïques. Le service se vit sous la responsabilité des Dames des Confréries de la Charité. Les Filles de la Charité se rendent au domicile des pauvres malades pour leur apporter de la nourriture et leur donner des soins d'hygiène.

Les premières années 1634-1644

Dès juillet 1634, est nommée en chaque communauté locale de 2 ou 3 Sœurs une responsable qui sera appelée Sœur Servante.

Rapidement, la découverte de nouvelles pauvretés suscite des engagements inédits. En 1638, à la demande des Confréries de la Charité, des communautés s'établissent hors de Paris. Les Sœurs se préoccupent des petites filles pauvres, et organisent de petites écoles.

¹³ Conférence du 22 janvier 1645 - Conf. 142

¹⁴ Vincent de Paul à Louise de Marillac, vers 1632 – Coste I, 113

En 1639 à Angers, des Sœurs assurent le soin des malades non plus à domicile, mais dans des hôpitaux sous la responsabilité des Administrateurs de l'hôpital. La communauté vit à l'intérieur de l'établissement.

En 1640, les Dames de la Charité confient l'accueil des enfants trouvés aux Filles de la Charité qui deviennent les éducatrices des rejetés de la société. Des maisons sont aménagées pour ce nouveau service. Et Vincent de Paul n'hésite à fournir aux galériens malades des infirmières compétentes.

La Compagnie se développant, une organisation devient nécessaire pour assurer la vie des Sœurs et le service des pauvres. Des contrats sont établis aussi bien avec les Confréries que les Hôpitaux qui appellent les Sœurs. Le lien avec la Supérieure, Louise de Marillac, est maintenu par un courrier régulier, en principe tous les 15 jours, ce qui exige que des Sœurs sachent lire et écrire.

En 1640, s'instaure la visite des communautés par les Prêtres de la Mission autant pour apporter un soutien spirituel aux Sœurs loin de Paris que pour connaître la manière dont elles vivent et assurent le service qui leur est confié. Les nombreuses lettres concernant la communauté de l'hôpital d'Angers montrent que ces visites se font tous les deux ans. A partir de 1647, quelques Sœurs assureront aussi la visite des communautés locales.

La formation spirituelle, soutien de l'engagement des Sœurs, est assurée par Vincent de Paul que Louise de Marillac considère comme le Supérieur des Filles de la Charité. L'accent est mis sur l'importance de l'oraison, et sur les vertus de respect et de cordialité envers tous.

La question des vœux est posée dès 1640, les Sœurs souhaitent confirmer ainsi leur consécration à Dieu. Le 25 mars 1642, Louise de Marillac et quatre Sœurs prononcent les premiers vœux de Fille de la Charité : « *vœu de pauvreté, chasteté et obéissance pour servir corporellement et spirituellement les pauvres* »¹⁵. Ce sont des vœux simples et privés, autorisés par le Supérieur de la Congrégation de la Mission, responsable ecclésiastique de la Compagnie des Filles de la Charité.

En octobre 1644, Louise de Marillac fait un pèlerinage à Chartres et consacre la Compagnie à la Vierge Marie, demandant pour chaque Sœur une grande fidélité au projet de Dieu

Extension et reconnaissance 1645 à 1660

De nouvelles formes de service apparaissent : les orphelinats pour les enfants qui errent dans les rues, leurs parents ayant été tués durant la guerre civile (1652), les secours aux soldats blessés sur les champs de bataille (1653), le service des vieux travailleurs (1653), le soin des malades atteints de troubles psychiques, appelées au XVII^{ème} siècle les fous ou les insensés (1655). La reine de Pologne, ancienne Dame de la Charité de Paris, demande des Filles de la Charité pour son nouveau pays. Trois Sœurs sont envoyées à Varsovie en septembre 1652.

L'extension de la Compagnie requiert une reconnaissance officielle par l'Eglise et l'Etat. Le 20 novembre 1646, suite à la demande faite par Vincent de Paul, le coadjuteur de l'archevêque de Paris, Jean François de Gondi, reconnaît officiellement la Compagnie des Filles de la Charité, la plaçant sous son autorité. Louise de Marillac récusé avec force cette dépendance vis-à-vis des Evêques, y voyant un danger pour l'avenir du service des pauvres à domicile. Il lui faudra patienter 9 ans pour obtenir une révision de ce texte. Le 18 janvier 1655, Mgr Jean François de Gondi, devenu Cardinal de Retz, signe la nouvelle approbation de la Compagnie, qui nomme Vincent de Paul et ses successeurs Supérieurs de la Compagnie des Filles de la Charité. En novembre 1657, le Roi Louis XIV signe l'acte de reconnaissance de la Compagnie, lui permettant de s'établir en tous lieux du Royaume, et la dispensant de certains impôts. Le 8 juin 1668, la Compagnie sera reconnue par l'Eglise universelle. Le document est signé par le Légat du Pape à Paris.

Vincent de Paul et Louise de Marillac vont initier quelques Sœurs au gouvernement de la Compagnie au cours de réunions, les Conseils de la Compagnie, où sont étudiés les différents problèmes : acceptation ou non des postulantes, nouvelles insertions, changement des Sœurs, etc. Le

¹⁵ Formule des vœux -Ecrits spirituels E. 774

premier conseil se tient le jeudi 28 juin 1646. Cinq Sœurs ont été désignées pour y participer : Geneviève Poisson, Anne Hardemont, Jeanne Lepintre, Julienne Loret et Elisabeth Hellot, la secrétaire.

L'arrivée d'un nombre toujours plus grand de jeunes amène Vincent de Paul et Louise de Marillac à organiser le Séminaire en octobre 1647. A Julienne Loret, la première Directrice, Vincent de Paul précise son rôle : « *Il s'agit de former des filles qui puissent servir Dieu dans la Compagnie* ». ¹⁶

En 1653, Vincent de Paul élargit le projet initial de la Compagnie : « *se donner à Dieu pour aimer Notre-Seigneur et le servir en la personne des pauvres corporellement et spirituellement, en leurs maisons ou ailleurs, pour instruire les pauvres filles, les enfants et généralement tous ceux que la divine Providence vous envoie.* » ¹⁷

Le 27 août 1660, le vieux Vincent de Paul préside l'assemblée qui doit élire la Supérieure Générale et les nouvelles Conseillères après la mort de Louise de Marillac. Les trois conseillères sont élues en conformité avec les Statuts de la Compagnie. Mais renonçant à l'élection de la Supérieure par les Sœurs, Vincent de Paul nomme lui-même Marguerite Chétif Supérieure Générale, selon ce qu'il avait réfléchi avec Louise de Marillac durant sa maladie de 1656. Les Sœurs ont retenu ses dernières paroles « *Si vous me dites : «Monsieur, qui peut soutenir la Compagnie de la Charité ?» je vous dirai, mes sœurs, que c'est l'humilité.* » ¹⁸

En 1660, la Compagnie regroupe environ 200 Sœurs réparties en 70 maisons dont 1 en Pologne.

II. Organisation et dissémination 1660-1700

L'action de deux Supérieures Générales est à retenir : celle de Marguerite Chétif qui assume la succession de Louise de Marillac et celle de Mathurine Guérin que les Sœurs éliront quatre fois Supérieure générale et qui occupera cette fonction pendant 21 ans entre 1667 et 1697.

Marguerite Chétif 1660-1667

L'inquiétude de Marguerite Chétif ¹⁹ est grande devant la charge qui lui est confiée en août 1660. Comment faire face au vide laissé par la disparition la même année de Monsieur Portail, l'adjoint du Supérieur pour les Filles de la Charité (le Directeur Général) en février, de Louise de Marillac en mars et de Vincent de Paul en septembre. La nouvelle Supérieure souhaite maintenir la Compagnie dans la fidélité aux directives des Fondateurs. Pour s'imprégner de la spiritualité de Louise de Marillac, elle demande aux Sœurs de lui prêter les lettres qu'elles ont conservées, les copie sur un grand cahier ²⁰. A la fin de l'année 1664, elle est heureuse d'annoncer la publication de la Vie de Vincent de Paul présentée par Abelly ²¹.

Durant son généralat paraît un édit du Roi Louis XIV demandant qu'il soit établi en chaque ville et village de France un hôpital pour les pauvres malades, les mendiants et les orphelins. De nombreuses villes font appel aux Filles de la Charité pour servir et soigner tous ceux qui sont admis dans ces établissements. Entre 1663 et 1667, des Sœurs sont envoyées en six nouveaux hôpitaux. Le service à domicile n'est pas abandonné : cinq nouveaux villages accueillent des Filles de la Charité.

¹⁶ Conseil du 30 octobre 1647 – Coste XIII, 658

¹⁷ Conférence du 9 février 1653 – Coste IX, 592

¹⁸ Conférence du 27 août 1660 – Coste X, 740

¹⁹ CHÉTIF Marguerite (1620 –1649-1694) est Supérieure Générale de 1660 à 1667. En 1667, elle est Directrice du Séminaire, puis Sœur Servante à l'hôpital d'Angers et en 1674, Econome générale.

²⁰ Le Manuscrit Chétif est conservé aux Archives de la Maison Mère.

²¹ ABELLY Louis (1604-1691) évêque de Rodez. Il publie "La vie du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur de la Congrégation de la Mission" en 3 tomes. Abelly a fréquenté assidûment Monsieur Vincent durant toute sa vie.

Le Supérieur général monsieur Alméras²² et le Directeur monsieur de Horgny²³ assurent régulièrement les Conférences aux Sœurs comme le faisait Monsieur Vincent. Les thèmes abordent spécialement la spiritualité insistant sur la perfection nécessaire aux Filles de la Charité.

Mathurine Guérin 1667 - 1697

Le 30 mai 1667, Mathurine Guérin²⁴ est élue Supérieure Générale à l'âge de 36 ans. Elle possède une très bonne connaissance de la Compagnie, de ses orientations, de son esprit, ayant été secrétaire de Louise de Marillac de 1652 à 1659. Entre les trois sexennats seront supérieures générales Nicole Haran de 1673 à 1676, Françoise Michaud de 1682 à 1685 et Marie Moreau de 1691 à 1694. La fin du premier sexennat de Mathurine Guérin est marqué par le décès de Monsieur Alméras le 2 septembre 1672 et la nomination comme Supérieur général de Monsieur Edme Jolly²⁵ le 3 janvier 1673.

Les initiatives prises par Mathurine Guérin concernent particulièrement l'organisation de la Compagnie. En 1668, elle inaugure les circulaires du 1^{er} janvier, envoyées dans toutes les maisons de France et Pologne, donnant des nouvelles, insistant sur certains aspects de la vie concrète ou du service des pauvres. En mai de cette même année, pour noter le déroulement des différentes élections, elle ouvre un gros registre « *le registre des élections* », toujours en vigueur aujourd'hui.

En accord avec Monsieur Alméras, Mathurine Guérin entreprend la refonte des Règles publiées en 1655 et expliquées par Vincent de Paul jusqu'à la fin de sa vie. Cette refonte s'avère nécessaire car de nombreuses copies souvent incomplètes ont été faites par les Sœurs envoyées loin de Paris. Tout en se voulant fidèle au texte des règles primitives, cette remise à jour opère de sensibles modifications. La répartition des 43 articles en chapitres montre une inversion des priorités et oriente la Compagnie vers un modèle religieux. Sont explicités en premier les conseils évangéliques de pauvreté, chasteté et obéissance. L'accent est nettement mis sur l'uniformité c'est-à-dire avoir le même habit, se nourrir de la même façon, suivre le même horaire. L'autorité des Supérieurs est renforcée et élargie. Le service des pauvres n'apparaît qu'au chapitre VII.

Les Règles ainsi révisées sont approuvées solennellement par Monsieur Alméras le 5 août 1672 et signées par lui, la Supérieure, les Consoeurs et les nombreuses Sœurs Servantes de Paris venues pour cet événement. Chaque copie sera obligatoirement authentifiée par la signature de la Supérieure générale et le cachet de la Compagnie. Cette édition de 1672 porte le nom de Règles de Saint Vincent. Cette remise à jour est mal perçue par un certain nombre de Sœurs : ce ne sont plus les règles de Vincent de Paul, mais les Règles de Mathurine disent-elles avec un certain mépris.

Cette même année 1672 voit la rédaction du Premier Coutumier. Ce document indique les us et coutumes de la Compagnie : les prières à faire, les jours de jeûne, la manière de célébrer les fêtes, etc. L'uniformité est présentée comme un moyen pour maintenir la pauvreté et la simplicité dans la Compagnie.

En juillet 1685, une circulaire de Mathurine Guérin apporte une modification dans le costume des Filles de la Charité. Elle généralise le port de la cornette, morceau de toile posé sur le toquois enserrant les cheveux et retombant sur les épaules. Au long des années, la cornette est amidonnée et se redresse. L'habit des Filles de la Charité se différencie peu à peu de celui des paysannes de l'Île de France, porté par les premières Sœurs

En 1694 paraît le premier manuel de prière à l'usage des Filles de la Charité.

Quelques innovations se font jour à propos des vœux. Jusqu'alors, les Sœurs sont libres de prononcer les vœux. Elles le font en accord avec les Supérieurs de la Compagnie, les prononcent et les renouvellent à des jours différents, jour anniversaire de leur baptême, fête particulière. En 1669, Monsieur Alméras fixe pour toutes les Sœurs la "Rénovation" au 25 mars, en la fête de l'Annonciation.

²² ALMERAS René (1613-1636-1672) a été désigné par Vincent de Paul pour le remplacer comme Supérieur. A partir de 1651, il participe aux Conseils des Filles de la Charité et effectue des visites dans les Communautés

²³ DE HORGNY Jean (?-1627-1667) est le deuxième directeur de la Compagnie des Filles de la Charité.

²⁴ GUERIN Mathurine (1630-1648-1704) est Supérieure Générale de 1667 à 1672, de 1676 à 1682, de 1685 à 1691, de 1694 à 1697.

²⁵ JOLLY Edme (1622 -1646-1697) est supérieur Général de 1673 à 1697.

Chaque année, les Sœurs demandent l'autorisation de renouveler les vœux : c'est un temps de révision personnelle sur l'année écoulée. La demande se faisait directement à la Supérieure générale oralement ou par lettre. En janvier 1687, Mathurine Guérin demande aux Sœurs de donner leur lettre cachetée à la Sœur Servante qui fera un seul envoi. Le 2 février suivant, la circulaire des vœux est inaugurée ; par cette lettre, la Supérieure Générale transmet aux Sœurs l'autorisation donnée par le Supérieur Général de renouveler les vœux le 25 mars suivant. Cette circulaire propose le plus souvent une méditation sur l'un ou l'ensemble des vœux et une révision sur la manière de les vivre.

En 1690, la circulaire de Mathurine Guérin insiste sur le service des pauvres. « *Nous faisons un quatrième vœu qui est de servir les pauvres corporellement et spirituellement et c'est à quoi nous devons nous appliquer préférablement à toute autre chose, ne nous contentant pas d'avoir soin de leurs corps seulement mais aussi de leurs âmes* ».

Le 1^{er} janvier 1698, Julienne Laboue ²⁶, qui vient d'être élue Supérieure générale, instaure la demande du renouvellement des vœux à la Sœur Servante. « *Nous avons tant d'établissements qu'il nous faut bien du temps pour écrire partout. Il n'est pas nécessaire que chacune écrive en particulier pour témoigner de votre disposition pour les vœux, mais qu'elle prie la Sœur Servante d'écrire pour elle, car nous ne pouvons recevoir aucune Sœur, ni pour les premiers vœux, ni pour la Rénovation, sans le témoignage de la Sœur Servante, qui doit répondre à Dieu et aux Supérieurs de la fidélité ou infidélité qu'elle a remarquée pour la pratique des mêmes vœux dans la petite communauté.* »

En 1701, paraît le Catéchisme des Vœux, rédigé par Monsieur Hénin ²⁷, directeur des Filles de la Charité et approuvé par le Supérieur Général Monsieur Pierron ²⁸. Ce catéchisme, sous forme de demandes et de réponses, étudie le vœu en général, les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, et ce qui est la finalité de la Compagnie : le vœu du service des pauvres. La formule des Vœux demeure celle employée du temps des Fondateurs.

Le nombre des postulantes augmente rapidement. Des aménagements sont nécessaires pour les accueillir. Des maisons avoisinant la Maison Mère sont achetées et en 1678, débute la construction d'un nouveau bâtiment. En mai 1685, un deuxième Séminaire s'ouvre à Eu ²⁹ en Normandie, la première Directrice est Françoise Michaud ³⁰ qui termine son mandat de Supérieure Générale. Ce Séminaire a été demandé par la Grande Mademoiselle (cousine de Louis XIV). Ce qui avait été refusé du temps des Fondateurs ³¹, Mathurine l'accepte à la condition que les Sœurs formées dans ce deuxième Séminaire puissent être envoyées comme les autres en tout lieu.

De très nombreuses fondations sont réalisées durant les longues années du généralat de Mathurine Guérin : en moyenne cinq nouvelles implantations par an. Deux d'entr'elles concernent les hôpitaux des principales villes de France. Les trois autres sont pour le service des malades à domicile soit dans une paroisse de ces villes et soit dans des villages où les Sœurs assurent aussi l'école aux petites filles. En 1694, deux Sœurs sont envoyées à Rennes pour fournir la soupe et les vêtements aux prisonniers, assister les malades. Leur communauté se situe à l'intérieur de la prison. En tous lieux, des contrats sont signés entre ceux qui appellent (Confréries de la Charité, Curés des paroisses, Seigneurs des villages) et la Compagnie des Filles de la Charité.

Lors de la mort de Sœur Mathurine Guérin le 18 octobre 1704, la Compagnie regroupe environ 930 Sœurs en 250 maisons dont trois en Pologne et une en Belgique. Les deux tiers des communautés sont composées de deux ou trois Sœurs. Seulement onze communautés ont plus de 10 Sœurs.

²⁶ LABOUE Julienne (1643-1664-1723), est directrice du Séminaire de 1670 à 1676 et Supérieure Générale de 1697 à 1703.

²⁷ HENIN Jacques (1635-1655-1714), 9^{ème} directeur général de 1699 à 1704

²⁸ PIERRON Nicolas (1635-1657-1703) 4^{ème} supérieur général de 1697 à 1703

²⁹ Ce Séminaire sera fermé en 1793 au moment de la Révolution française.

³⁰ MICHAUD Françoise (?-1655-1704), est supérieure générale de 1682 à 1685, directrice du Séminaire à Eu de 1685 à 1697.

³¹ Conseil du 25 avril 1656 – Coste XIII, 711-717

III. Consolidation et codification 1700-1789

Les Supérieures qui vont se succéder au cours du XVIII^{ème} siècle poursuivent fidèlement l'action de Mathurine Guérin. En 1708, sous les généralats de Marie Guérin ³² et de Monsieur Watel ³³, paraissent le Calendrier spirituel des Filles de la Charité et les Avis pour les Sœurs Servantes. De nombreux règlements sont ensuite élaborés et promulgués, spécialement durant le généralat de Monsieur Jean Bonnet (1711-1735), excellent législateur.

Monsieur Jean Bonnet 1711-1735

Dans une circulaire en date du 1er janvier 1712, Monsieur Bonnet ³⁴ demande aux Sœurs Servantes de joindre à la demande de la Rénovation des appréciations sur leurs compagnes. Des fiches comportant des questions leur sont envoyées.

Le 11 mars 1718 sont promulgués, après avoir été révisés, les Statuts de la Compagnie des Filles de la Charité. L'original est signé de Monsieur Bonnet, de la Supérieure Sœur Sébastienne Mazurier ³⁵, et 60 Sœurs présentes à Paris. L'article premier de ce document précise la nature et le but de la Compagnie : « *La compagnie des filles de la charité est instituée pour honorer et servir notre Seigneur Jésus-Christ en la personne des pauvres, particulièrement des malades, les assistant corporellement et spirituellement en la manière prescrite par leurs règles. Elle n'est pas érigée en ordre religieux, mais seulement en une communauté de filles qui travaillent à la perfection chrétienne.* » Les autres articles s'étendent longuement sur les élections de la supérieure générale et des conseillères et détaillent leur fonction.

De nombreux règlements sont élaborés et signés par Monsieur Bonnet concernant la conduite des Sœurs selon leur fonction : Supérieure Générale, Conseillères, secrétaires, etc. D'autres détaillent la conduite à tenir durant les voyages, les aptitudes nécessaires pour l'admission des postulantes dans la Compagnie ou concernent les retraites spirituelles.

En 1727 paraît le catalogue des livres que les Filles de la Charité sont autorisées à lire car, explique Monsieur Bonnet « *les nouveautés profanes risquent de gâter l'esprit et le cœur des Sœurs* ».

Pour faciliter la connaissance des maisons et des Sœurs, Monsieur Bonnet, dès le 31 mars 1712, divise la Compagnie en 14 Provinces avec à leur tête une Visitatrice. Les Provinces de France ont entre 12 et 36 maisons, celle de Pologne en compte 5. La Visitatrice n'a aucun pouvoir de décision, son rôle consiste à visiter les maisons de sa Province et à en donner le compte rendu à la Mère Générale : des modèles pour les conférences à faire, les avis à donner et pour la relation de sa visite lui sont envoyés. En 1718, quatre nouvelles Provinces sont érigées en France et deux autres en 1729.

Le rythme des ouvertures de nouvelles communautés se ralentit, environ 3 par année. Le nombre des hôpitaux civils ou militaires est en nette progression. En 1716, une maison est ouverte à Biala en Lituanie ; elle est rattachée à la Province de Pologne.

Les circulaires des Mères Générales insistent beaucoup sur l'observance des règles, sur la fidélité à l'oraison et à la retraite annuelle. Des mises en garde assez sévères sont faites à propos de la pauvreté, de l'achat de produits de contrebande, de l'usage du tabac à priser qui s'est répandu en France. Le 1^{er} mars 1726, Mère Julienne Jouvin ³⁶ écrit : « *Plusieurs d'entre nous se laissent aller à user du tabac,.....La coutume que tout le monde a prise justifie-t-elle ce fait ? Non, au contraire, elle ne fait que nous prouver que c'est la passion qui a mis en usage cette sensualité et mondanité... Rien donc de si ridicule que de voir de pauvres Filles de la Charité se livrer à cette sensualité d'une façon si nouvelle et si scandaleuse...* ». Cette mise en garde sera plusieurs fois réitérée en 1731, en 1737.

³² GUERIN Marie (1659-1679-1723) est directrice du Séminaire de 1686 à 1701, Assistante de 1701 à 1703, Supérieure Générale de 1703 à 1709.

³³ WATEL François (1651-1670-1710), 5^{ème} Supérieur Général de 1703 à 1710.

³⁴ BONNET Jean (1664-1681-1735), 6^{ème} Supérieur général de 1711 à 1735

³⁵ MAZURIER Sébastienne (1662-1677-1734) est Supérieure générale de 1718 à 1724.

³⁶ JOUVIN Julienne (1677-1695-1744) est assistante de 1715 à 1718, puis de 1721 à 1724, supérieure générale de 1724 à 1730, et de 1736 à 1742. Entre temps elle est Visitatrice.

La manière dont le service des pauvres est vécu demeure un des principaux souci des Supérieures. En 1733, Mère Pâque Carlier³⁷ en rappelle toute la grandeur : « *Pour ce qui est de notre quatrième vœu du service des pauvres, il ne faut, pour nous en bien acquitter, que nous remplir des vœux de Foi. Regardant toujours notre Seigneur en la personne des pauvres, nous les servirons avec grand respect, humilité, douceur et vraie compassion...* ».

Le dimanche 16 juin 1737, est un jour d'allégresse pour toute la Compagnie des Filles de la Charité. A Rome, en la basilique du Latran, le Pape Clément XII célèbre la canonisation de Vincent de Paul. La procession d'entrée s'est ébranlée à six heures du matin, mais la cérémonie ne peut commencer qu'à neuf heures étant donné le nombre infini de patriarches, d'archevêques, d'évêques participant à cette canonisation, sans compter les vingt-sept cardinaux et les nombreux Prêtres de la Mission. Le 24 novembre 1755, les restes de Louise de Marillac sont transférés solennellement de la paroisse Saint Laurent à la Chapelle de la Maison Mère des Filles de la Charité au faubourg Saint Denis.

Les postulantes arrivent nombreuses. En 1755, Mère Anne Marie Bonnejoie³⁸ fait paraître « *Les Instructions pour le Séminaire* ». Un nouveau bâtiment pour les jeunes Sœurs est construit en 1781.

En 1783, arrivent en France cinq jeunes espagnoles qui désirent devenir Filles de la Charité. Après leur postulat en différentes maisons, puis leur Séminaire à Paris, elles sont envoyées dans des maisons de France pour parfaire leur formation.

Les hôpitaux existant demandent souvent du renfort, car le nombre de malades ou d'indigents augmentent sans cesse. Les nouvelles fondations se font plus rares. La priorité est nettement donnée aux villes. Seuls 15 nouveaux villages verront l'arrivée d'une communauté entre 1735 et 1789.

Le 5 août 1772, la Pologne est démembrée par les Etats voisins, Russie, Prusse et Autriche. : Les Sœurs poursuivent leur service dans leurs différentes maisons, mais les relations entre elles sont totalement interrompues. En 1783, le Supérieur Général Monsieur Jacquier³⁹ établit trois provinces distinctes.

IV. Années de tribulations 1789 – 1830

En France, cette période est marquée par la Révolution française puis par la prise de pouvoir de Napoléon Bonaparte. Ces deux événements ont un retentissement important sur la vie des Filles de la Charité

Révolution française 1789-1797

La Révolution française a des causes complexes : pouvoir royal trop absolu, nombreux privilèges pour les nobles et une partie du clergé, crise économique, propagation des idées de liberté et d'égalité. Le 13 juillet 1789, le peuple de Paris révolté, à la recherche d'argent et d'armes, pille et saccage Saint Lazare, maison-mère des Prêtres de la Mission. le lendemain il envahit plus pacifiquement la maison-mère des Filles de la Charité. Le soir du 14 juillet, il s'empare de la forteresse de La Bastille, symbole de l'arbitraire royal.

Au mois d'août, est votée la Déclaration des Droits de l'homme basée sur les notions de liberté, d'égalité et de fraternité. L'hostilité au Roi et à l'Eglise se développe. Les biens de l'Eglise sont nationalisés, les vœux religieux déclarés invalides, car brimant la liberté des religieux. En avril 1792 tout costume religieux est interdit. Le 9 avril, Mère Antoinette Deleau⁴⁰ encourage les Sœurs à

³⁷ CARLIER Pâque (1671-1692-1739) est Econome de 1716 à 1719, Visitatrice de 1719 à 1728, Assistante de 1728 à 1730 et Supérieure générale de 1730 à 1736.

³⁸ BONNEJOYE Marie Anne (1682-1701-1760) est Visitatrice en 1727 et 1733. Devient assistante de 1730 à 1733 et de 1739 à 1742. Elle est Supérieure Générale de 1742 à 1748 et de 1754 à 1760

³⁹ JACQUIER Antoine (1706-1725-1787) 9^{ème} Supérieur Général de 1762 à 1787

⁴⁰ DELEAU Antoinette (1728-1747-1804), assistante de 1781 à 1784, Supérieure Générale de 1790 à 1804.

maintenir le service des pauvres malgré les “grandes tribulations” de la Révolution « *Pour pouvoir continuer le service des pauvres, prêtez-vous à tout ce que l'on peut honnêtement exiger de vous dans les circonstances actuelles, pourvu qu'il n'y ait rien contre la religion, l'Eglise et la conscience.... Habillez-vous simplement et modestement.* ».

En 1793, tous les ordres religieux sont supprimés. La Compagnie des Filles de la Charité compte alors en France 3 300 Sœurs réparties en 461 maisons. A Paris, c'est la dispersion. Des Sœurs se réfugient dans leurs familles, d'autres trouvent à se loger dans des chambres et continuent à venir en aide à ceux qui souffrent, d'autres prennent la route de l'exil en Italie et Pologne. La Mère Deleau se rend dans sa famille, le Supérieur général part à Rome.

A partir de 1793, la Terreur se répand partout. Les prêtres, les religieux sont poursuivis, arrêtés, exécutés. En de nombreuses villes, les Sœurs sont expulsées, certaines sont maltraitées, violées. Beaucoup sont emprisonnées : malgré leurs souffrances, les Sœurs s'efforcent de secourir ceux qui partagent leur sort dans les prisons. En 1794, sept Filles de la Charité (4 à Arras, 2 à Angers et 1 à Dax) sont mises à mort. D'autres meurent durant leur séjour en prison.

Durant la Révolution française, les Sœurs de Verviers (Belgique) ne peuvent plus correspondre avec Paris. Cette communauté se sépare des Filles de la Charité, modifie son costume et son nom. Elles deviennent la communauté des « Sœurs de la Charité de Verviers ».

Dès 1790, prévoyant la violence de la Révolution, Mère Deleau décide de renvoyer en Espagne les 5 jeunes Sœurs venues se former en France. Elles partent pour Barcelone le 26 mai 1790 accompagnée par une Française, Sœur Jeanne David⁴¹, qui termine son mandat d'assistante générale. Rapidement des jeunes rejoignent les Filles de la Charité. Lorsque Sœur David meurt en 1793, les Sœurs sont déjà réparties en 4 maisons.

Les Sœurs en Pologne poursuivent leurs services. Dans le territoire polonais sous domination russe, les Filles de la Charité sont si appréciées qu'en 1796, la tsarine Marie fait venir trois Sœurs à l'hôpital de Saint Petersburg (la capitale de la Russie). Leur dévouement et leur charité provoque une grande admiration dans le peuple. Le Saint Synode orthodoxe prend peur et exige, en 1799, le départ de ces femmes catholiques.

« Schisme français »

En novembre 1799, Napoléon Bonaparte prend le pouvoir en France. Il sera, en décembre 1804, sacré Empereur des Français par le Pape VII.

Le 22 décembre 1800, il autorise la Compagnie des Filles de la Charité à se reconstituer. La Mère Deleau, rentrée à Paris dès 1797, en assume la restauration. Un ancien couvent est mis à sa disposition rue du Vieux Colombier à Paris. Le Séminaire se peuple rapidement. Les jeunes Sœurs sont 70 en 1802, à l'arrivée de Jeanne Marie Rendu (Sœur Rosalie). Dans sa circulaire du 1er janvier 1802, Mère Antoinette Deleau exprime sa joie pour la renaissance de la Compagnie et invite les Sœurs à renouveler leurs vœux le 25 mars prochain.

Napoléon rétablit les relations avec Rome : un Concordat est signé le 15 juillet 1801. Le chef de l'Etat nomme les Evêques qui reçoivent ensuite l'investiture canonique du Pape. Ayant acquis tout pouvoir sur les Evêques, Napoléon désire superviser les communautés religieuses. Pour lui, elles ont avant tout un rôle social. Dès juin 1804, un décret les oblige à présenter leurs statuts et règlements au gouvernement.

Les Statuts des Filles de la Charité sont envoyés par Mère Deschaux⁴² en octobre 1807. L'article 1^{er} indique que « *les Sœurs de la Charité sont soumises à un Supérieur ecclésiastique, choisi par elles et approuvé par l'Archevêque de Paris.* » Ces statuts ne font aucunement référence au Supérieure Général. Monsieur Cayla de la Garde⁴³ est mort à Rome en février 1800. La Congrégation de la Mission n'est pas rétablie en France.

⁴¹ DAVID Jeanne (1724-1750-1793) est Econome de 1776 à 1779 et Assistante en 1789. Elle part en Espagne en 1790 et y meurt en 1793

⁴² DESCHAUX Thérèse (1743-1763-1809) est assistante en 1802, puis Supérieure générale de 1804 à 1809

⁴³ CAYLA DE LA GARDE Félix (1734-1749-1800) supérieur général de 1788 à 1800.

Lorsque Monsieur Hanon⁴⁴, nommé par le Pape vicaire général pour la France, prend connaissance de ce texte, il réagit avec vigueur. Il défend âprement le maintien de la Compagnie des Filles de la Charité sous l'autorité du Supérieur de la Congrégation de la Mission. Napoléon veut la placer sous la juridiction de l'Archevêque de Paris. Les Sœurs sont divisées. Ne pouvant vaincre la résistance de Monsieur Hanon, Napoléon le fait emprisonner et dissout la Congrégation de la Mission. Deux Supérieures Générales, Sœur Beaudoin⁴⁵ et Sœur Judith Mousteyro⁴⁶ seront poussées à démissionner.

Passant outre les discussions, Napoléon signe le 8 novembre 1809 le décret impérial de l'Approbation des Statuts de la Compagnie des Filles de la Charité, qui les placent sous l'autorité des Evêques.

En mars 1810, le gouvernement fait procéder à une nouvelle élection. Sœur Marie Dominique Durgueilh⁴⁷ accepte la charge de Supérieure Générale. De sa prison, Monsieur Hanon refuse de la reconnaître et la considère comme « une intruse ». Un certain nombre de Sœurs suivent ses consignes et refusent de reconnaître cette Supérieure. La résistance de ces femmes surprend Napoléon, chef d'armée habitué à être obéi. Il oblige les préfets ou les administrateurs des hôpitaux à expulser ces « *Sœurs insoumises* », à leur faire quitter leur habit et à les renvoyer chez elles. Près de 270 Sœurs partent dans leur famille ou chez des personnes amies, soit environ 1/ 6ème des Filles de la Charité françaises.

Malgré cette situation conflictuelle, des jeunes entrent chez les Filles de la Charité, en moyenne 120 par an. Le 25 mars 1813, un décret impérial attribue une nouvelle maison-mère aux Filles de la Charité : l'Hôtel de Châtillon situé rue de Bac. Quelques réparations et aménagements sont nécessaires, en particulier la construction d'une chapelle. Les Sœurs occupent leur nouvelle et actuelle maison-mère, en juin 1815.

En avril 1814 la chute de Napoléon et le retour du Roi amènent un profond changement politique. Monsieur Hanon, libéré, prend vigoureusement la défense des sœurs expulsées. Une confusion règne dans la Compagnie des Filles de la Charité. Plusieurs suppliques demandent au Pape d'intervenir. En janvier 1815, Pie VII nomme Monsieur d'Astros, Visiteur apostolique pour la Compagnie des Filles de la Charité, avec tous les pouvoirs du Supérieur Général. Il convoque une Assemblée extraordinaire. Le 12 mars, Sœur Elisabeth Baudet⁴⁸ est élue Supérieure générale. Le retour des Sœurs qui ont dû quitter la Compagnie va s'échelonner sur plusieurs années jusqu'en 1817.

Les tensions communautaires demeurent très fortes entre les « *Sœurs rentrées* » qui avaient fait le choix de quitter la Compagnie pour maintenir le pouvoir du Supérieur Général et assurer la survie de la Compagnie et les « *Sœurs restées* » qui avaient fait le choix de poursuivre leur service près des malades et des pauvres pour éviter la dissolution de la Compagnie par Napoléon. Dans sa première circulaire, Mère Elisabeth Baudet invite les Sœurs à entrer dans une démarche de la réconciliation. Le nouveau Vicaire Général, Monsieur Verbert⁴⁹ lance « *un appel à fuir la discorde, à revenir à une amitié tendre et chrétienne.*

Conflit en Espagne

En 1816, le conflit à propos du Supérieur Général surgit en Espagne. Dès 1804 l'archevêque de Tolède, prend la direction du noviciat établi à Madrid. L'habit des Sœurs est modifié, car la cornette française est dite, à tort, « napoléonienne ». Le roi d'Espagne fait rédiger de nouvelles règles et obtient du Pape leur approbation le 26 mars 1816. La situation des Filles de la Charité d'Espagne demeure chaotique. En 1818, le roi, fatigué des plaintes et réclamations, demande au Pape d'annuler les règles de

⁴⁴ HANON Dominique (1757-1772-1816) Vicaire général de la Congrégation de la Mission pour la France et les missions du Levant et de Chine de 1807 à 1816.

⁴⁵ BEAUDOIN Antoinette (1757-1772-1812), Supérieure générale du 17 avril au 11 juillet 1809

⁴⁶ MOUSTEYRO Judith (1735-1757-1819) Supérieure générale du 10 décembre 1809 au 3 avril 1810

⁴⁷ DURGUEILH Marie Dominique (1743-1765-1826) supérieure générale d'avril 1810 à mars 1815

⁴⁸ BAUDET Elisabeth (1753-1772-1833) Econome générale de 1809 à 1812, elle est élue Supérieure générale en 1815 pour trois ans.

⁴⁹ VERBERT Charles (1752-1771-1819) vicaire général de la Congrégation de la Mission de 1816 à 1819.

1816 et de remettre toutes les Filles de la Charité sous la juridiction du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission. Ce conflit resurgira quelques années plus tard.

Année 1830

1830 est une date importante pour la Compagnie. Le 27 avril, à Paris, les reliques de Vincent de Paul sont conduites avec grande solennité de la Cathédrale Notre Dame à la Chapelle des Lazaristes, rue de Sèvres, nouvellement construite. A cette occasion, les Sœurs sont vivement invitées à raviver en elles l'esprit de Saint Vincent "*Il faut rallumer dans les cœurs la ferveur primitive.*"

En juillet et novembre, la Vierge Marie apparaît à Sœur Catherine Labouré et lui demande de faire frapper une Médaille. Nul n'est au courant, sauf son confesseur, Monsieur Aladel.⁵⁰ En 1832, la Médaille, approuvée par Mgr de Quelen, se répand. Les nombreuses guérisons et conversions qui lui sont attribuées durant l'épidémie de choléra en 1834 la font appeler « *La Médaille Miraculeuse* ».

V. Expansion internationale de la Compagnie 1830 – 1875

Le très long généralat de Monsieur Jean Baptiste Etienne⁵¹ (1844-1874) marque de son empreinte la Compagnie des Filles de la Charité. Tradition et ouverture vont se conjuguer. Après les troubles de la Révolution et du schisme avec Napoléon, Monsieur Etienne veut rétablir la Compagnie dans une totale fidélité à Saint Vincent. En 1845, il fait rééditer les Conférences de Saint Vincent.

Les Filles de la Charité sont envoyées en de nombreux pays, tant en Europe et Afrique du Nord, qu'en Asie ou Amérique Latine. Les demandes pour les nouvelles fondations proviennent souvent des Prêtres de la Mission déjà présents dans le pays, parfois des administrateurs des hôpitaux ou des curés des paroisses. Les Sœurs sont appelées spécialement pour la visite des pauvres, les soins aux pauvres malades à domicile ou en hôpital, l'école aux petites filles, l'éducation des enfants trouvés.

Cette expansion à travers le monde rejoint le souci de l'Eglise « *de sauver les âmes en les arrachant aux ténèbres du paganisme* »⁵². Ce développement est permis par l'arrivée de jeunes au Séminaire en France. Elles sont 200 en 1840, 560 en 1854. L'actuel bâtiment du Séminaire est alors construit rue du Bac.

Fondations en Europe

Les fondations en Europe se succèdent rapidement.

1810	Suisse	1847	Angleterre
1833	Italie	1852	Allemagne
1838	Portugal	1852	Hongrie
1841	Grèce	1855	Irlande
1843	Slovénie	1861	Slovaquie

En Espagne, les Sœurs se séparent progressivement des Supérieurs français et deviennent une communauté autonome. En 1856, Monsieur Etienne décide une fondation de Sœurs françaises à Madrid. Durant la guerre de Crimée⁵³ entre 1854 et 1856, près de 150 Sœurs françaises, italiennes partent dans les ambulances soigner les blessés. Elles sont aussi présentes en Italie en 1860-1861. Nombre d'entr'elles meurent atteintes par les épidémies de peste ou de choléra. Des volontaires se présentent immédiatement pour les remplacer.

⁵⁰ ALADEL Jean Marie (1800-1821-1865), confesseur de Sœur Catherine Labouré, directeur des Filles de la Charité de 1846 à 1865.

⁵¹ ETIENNE Jean Baptiste (1801-1820-1874), en 1827 est nommé secrétaire général et procureur de la Congrégation de la Mission. Il est élu Supérieur Général en 1844 et le demeure jusqu'à sa mort en 1874.

⁵² Circulaire de Mr Etienne- 8 septembre 1847

⁵³ Presqu'île de la Russie sur la Mer Noire.

L'action des Sœurs se trouve parfois contrecarrée par des problèmes d'ordre religieux. L'Angleterre, pays de religion anglicane, chasse les Sœurs catholiques romaines de Manchester deux ans après leur arrivée. En Suisse, les Sœurs sont tolérées dans la ville très protestante de Genève : non reconnues comme communauté, elles doivent tous les ans renouveler leur permis individuel de séjour. En Lituanie, les orthodoxes s'efforcent de convertir les Sœurs à leur religion. Devant leur refus, en 1840 certaines sont expulsées, d'autres emprisonnées dans un couvent délabré. Parmi ces dernières, en 1844, cinq parviennent à s'enfuir et à gagner Paris. Au Portugal, dès 1856, les Sœurs sont très critiquées par les francs-maçons et le gouvernement. Le 9 juin 1862, elles sont toutes expulsées.

Fondations sur les terres lointaines

. En 1839, la Compagnie des Filles de la Charité entre dans le grand élan missionnaire qui anime l'Eglise et particulièrement la France. Les Sœurs sont surtout appelées pour le soin des malades dans les hôpitaux et l'accueil et l'éducation des enfants trouvés.

1839	Turquie	1847	Cuba
1842	Algérie	1847	Liban
1844	Mexique	1848	Chine
1844	Egypte	1849	Brésil

Les voyages vers ces terres lointaines se font en bateau. La durée varie ; 6 semaines pour la Turquie, 8 mois pour la Chine. Tempêtes, maladies en sont le lot habituel. Le voyage se poursuit ensuite à dos de mule ou de cheval.

L'accueil est parfois très chaleureux comme au Mexique où une foule enthousiaste les attend. En Algérie, l'accueil du personnel de l'hôpital est très froid, car ces Sœurs viennent remplacer celles de la Communauté de Saint Joseph d'Emilie Vialar , en conflit avec l'Evêque.

A leur arrivée, les Sœurs découvrent des réalités qu'elles ignoraient. En Turquie les Sœurs sont envoyées « *pour montrer, sur une terre fanatiquement infidèle, la supériorité de la foi catholique et la magnificence de la Charité de Jésus Christ* »⁵⁴ L'incendie qui détruit la moitié de la ville de Smyrne en juillet 1842 modifie leur regard. Elles perçoivent que tous ces hommes sont, eux aussi, capables d'entraide, de solidarité.

En Chine, les Sœurs découvrent avec stupeur les nombreux infanticides surtout des petites filles. L'œuvre de la Sainte Enfance, fondée en 1842 par un Evêque Jésuite est en plein essor : les bébés rejetés par les parents sont achetés et sont immédiatement baptisés. Les enfants qui survivent sont accueillis dans des orphelinats.

Au Brésil, les Sœurs remarquent les esclaves noirs, souvent enchaînés, mal nourris. Elles obtiennent de leur distribuer de la nourriture. Mais la distribution se fait le vendredi, jour d'abstinence dans l'Eglise : alors elles vont trouver l'Evêque et obtiennent l'autorisation de fournir de la viande à ces pauvres dénutris. « *Rien n'épuise le courage des Sœurs missionnaires* » constate la Mère Mazin⁵⁵, dans une de ses circulaires.

Des communautés demandent leur rattachement à la Compagnie des Filles de la Charité. En 1830, le Père Durando⁵⁶, lazariste, sollicite pour ses deux petites communautés fondées au nord de l'Italie leur intégration dans la Compagnie des Filles de la Charité. En 1850, les 300 Sœurs de la communauté fondée aux Etats Unis par Mère Ann Elisabeth Seton⁵⁷, et les 80 Sœurs de la Miséricorde fondées en

⁵⁴ Annales de la Congrégation de la Mission – Tome VIII, 1842, page 3

⁵⁵ MAZIN Marie (1795-1819-1869) Supérieure Générale de 1845 à 1851 ; Visitatrice en Italie en 1852.

⁵⁶ DURANDO Marc Antoine (1801-1818-1880), Prêtre de la Mission, a transmis sa grande dévotion de la Passion aux Sœurs Nazaréennes qu'il a fondées pour le service des malades en 1865. Il a été béatifié en 2003.

⁵⁷ SETON Ann Elizabeth (1774-1821) veuve en 1803 avec 5 jeunes enfants. Se convertit au catholicisme en 1805, fonde en 1809 la communauté des Sœurs de Charité. Elle est canonisée en 1975.

Autriche par Mère Léopoldine de Brandis⁵⁸ sont incorporées aux Filles de la Charité. Et en 1854, les 45 Sœurs de la Charité de Verviers en Belgique retrouvent la Compagnie qui les avaient fondées.

Les années suivantes, les fondations se poursuivent sans discontinuer :

1854	Chili	1862	Philippines
1854	Syrie	1863	Porto-Rico
1856	Perse (Iran)	1870	Equateur
1858	Pérou	1870	Uruguay
1859	Argentine	1870	Salvador
1860	Ile de la Réunion	1872	Costa-Rica

Le nombre de Sœurs partant pour une même mission est élevé : 12 pour l'Argentine, 15 pour les Philippines, 23 pour Porto-Rico, 30 pour le Chili, 45 pour le Pérou, les Sœurs voyagent sur le bateau qui porte le nom de « Vincent de Paul »,

Les Sœurs racontent les péripéties de leur voyage. Au Pérou, elles passent leur première nuit à chasser les rats qui infestent le lieu où elles ont été accueillies. Durant la traversée pour la Perse une violente tempête impose un débarquement imprévu. Comme la mer est très agitée, les Sœurs s'affolent, des Arabes viennent tranquillement les prendre dans leur bras et les déposent saines et sauvées sur la terre ferme !

Leur arrivée en Argentine provoque des conflits dans le pays. Le gouvernement accuse l'Evêque et le président de la municipalité d'avoir outrepassé leurs droits en appelant eux-mêmes les Sœurs. Les nombreuses difficultés liées à ce conflit et au grand désordre de l'hôpital ne disparaîtront qu'en 1861 : durant la guerre civile les Sœurs provoquent l'admiration de tous par leur dévouement au péril de leur vie dans les ambulances, soignant les blessés des deux camps.

De 1861 à 1865, la question de l'esclavage partage l'Amérique du Nord en deux camps, les nordistes et les sudistes. Un violent conflit, appelé guerre de Sécession va durer quatre ans. Près de 100 Sœurs se retrouvent dans des ambulances dans les deux camps et soignent sans distinction tous les blessés

Monsieur Etienne, dans une longue circulaire aux Filles de la Charité, dit avec fougue son admiration pour tant de générosité : *« Des légions de filles, brisant les liens de la patrie s'élancent joyeusement à travers l'immensité des mers pour aller sur des rivages lointains, au sein de peuples barbares et infidèles, faire briller la Croix de Jésus Christ et répandre les trésors de sa charité. »*⁵⁹

Vie des Filles de la Charité

Maintenir l'esprit de la vocation est l'une des préoccupations majeures de Monsieur Etienne. L'accent est très fortement mis sur la Régularité, le respect de la Règle en tous ces détails, et sur l'Uniformité, les mêmes prières aux mêmes heures, les mêmes habits, la même nourriture, etc., quel que soit le lieu et le climat. La référence est ce qui a été enseigné par Vincent de Paul et ce qui est vécu en France. De nombreux Coutumiers codifient tout : l'horaire depuis le lever jusqu'au coucher, la manière de rédiger les lettres, le nombre de vêtements que les Sœurs peuvent posséder, la composition des repas ... L'observance de toutes ces règles est donnée comme moyen de maintenir l'esprit de la Compagnie.

Monsieur Etienne se montre très exigeant face aux nombreuses jeunes qui rentrent chez les Filles de la Charité. Elles doivent, avant l'émission des vœux, donner satisfaction, par leur ardeur au travail, leur attitude envers les pauvres, leur relation fraternelle en communauté. Les renvois sont nombreux.

Les circulaires de Monsieur Etienne, si elles prescrivent des normes assez rigides, sont en même temps pleines de dynamisme. Les Sœurs y trouvent un souffle puissant, les engageant à aller de l'avant. Leur enthousiasme, leur vitalité marque leur entourage. Les témoignages, non seulement des Sœurs,

⁵⁸ DE BRANDIS Léopoldine, née en 1815 à Graz (Autriche), après un temps de formation chez les Sœurs de la Charité de Munich (Allemagne), fonde à Graz la communauté des Sœurs de la Charité. Elle meurt en 1900.

⁵⁹ Circulaire de Monsieur Etienne du 8 décembre 1853

mais surtout des personnes qui les ont vues vivre : les administrateurs, les médecins, et autres, disent leur très grande charité pour les pauvres : « *un zèle infatigable qui fait qu'aucun genre de misère n'échappe à leur ingénieuse charité, une bonté et une amabilité gagnant les cœurs, un dévouement sans borne pour les pauvres* ».

Du fait de la présence des Sœurs en de très nombreux pays, la Compagnie adapte son organisation. Dix sept nouvelles Provinces sont érigées dans les pays lointains entre 1850 et 1870. Douze Séminaires sont ouverts dans ces Provinces, mais la formation se fait habituellement en langue française. Les Visitatrices, françaises dans la grande majorité, règlent les problèmes immédiats et urgents, Un règlement est édité pour elles en 1862. Toutes les décisions concernant les différentes Provinces sont prises à Paris, en Conseil présidé par le Supérieur Général.

Le gouvernement de la Compagnie est très fortement centralisé. Monsieur Etienne qui est présent durant 30 ans laisse très peu de pouvoir aux Supérieures Générales qui se succèdent tous les 6 ans.

Nouvelles tribulations dans les années 1870

La fin du généralat de Monsieur Etienne est marquée par la survenue, en de nombreux pays, de mouvements révolutionnaires accompagnés fréquemment de persécutions religieuses

En Chine, la révolte d'un groupe appelé les Boxers contre les Anglais et l'influence occidentale dans leur pays provoque le massacre de 10 Filles de la Charité à Tien-Tsin le 21 juin 1870.

La capitulation de la France devant l'invasion allemande le 4 septembre 1870 déclenche un mouvement insurrectionnel contre le gouvernement et l'Eglise qui lui est liée. Des perquisitions ont lieu dans les maisons religieuses.

En 1871, en Allemagne, Bismark ⁶⁰ prend une série de mesures contre le parti catholique qui menace l'unité de l'Empire. Les Sœurs en Suisse sont expulsées des écoles et des hôpitaux. En Pologne, les Sœurs sont maintenues dans les hôpitaux mais les écoles sont fermées, quelques Sœurs sont emprisonnées car leurs œuvres sont jugées trop catholiques et trop polonaises.

Au Mexique, la Révolution de 1872 déclenche une lutte acharnée contre tout ce qui est religieux. Le 8 décembre 1874, une loi dissout la Compagnie des Filles de la Charité. Toutes les Sœurs, les mexicaines comme les étrangères, au total 410, partent en exil. Beaucoup se rendent dans les différents pays d'Amérique latine. Quelques-unes feront partie des pionnières pour le Nicaragua en 1875 et le Panama en 1882. Certaines sont accueillies aux Etats Unis, d'autres arrivent en France et sont envoyées en Chine.

Au Guatemala, en 1873 durant la guerre civile, le Président décide l'expulsion de tous les religieux. Les Filles de la Charité en sont exemptées à cause de leur service dans les hôpitaux., Elles rencontrent de nombreuses difficultés.

En trente ans, le nombre des Filles de la Charité est passé d'environ 9000 présentes en 12 pays à 20 000 réparties en 38 pays. Le nombre de maisons a plus que doublé, passant de 850 à 1775.

VII. Poursuite de l'expansion internationale 1875-1936

L'expansion de la Compagnie se poursuit à un rythme un peu plus lent.

1878	Abyssinie (Ethiopie).	1886	Jérusalem
1878	Roumanie	1889	Albanie
1880	Paraguay	1986	Tunisie
1882	Colombie	1897	Madagascar
1883	Bolivie	1901	Pays Bas
1885	Bulgarie	1904	Danemark

⁶⁰ BISMARCK (1815-1898) est le premier ministre de Guillaume 1^{er}, roi de Prusse et Empereur d'Allemagne.

Le service des Sœurs dans ces nouveaux pays s'oriente davantage vers les enfants, orphelinats, crèches, écoles. A Madagascar, les Sœurs découvrent l'isolement des lépreux et les soignent. Aux Pays Bas, les Sœurs s'occupent plus particulièrement des personnes âgées.

La réponses au demandes est souvent retardée par des problèmes politiques. En Abyssinie (Ethiopie, Erythrée) près de 30 ans se sont écoulées entre la première demande faite par Monseigneur Justin de Jacobis et l'arrivée des sept Filles de la Charité françaises à Keren. Les Sœurs seront expulsées, rappelées au gré des changements de gouvernement. Pour Jérusalem, il était nécessaire d'obtenir l'accord du pape Léon XIII avant l'envoi des premières Sœurs. L'accueil est froid : à cette époque la Palestine fait partie de l'Empire ottoman musulman. On se demande ce que viennent faire « ces grands oiseaux blancs ». Leur dénuement est extrême : une caisse pour table, pas de chaises. Les bagages ne sont pas arrivés. A la suite de la guérison de deux enfants musulmans, que Sœur Sion a soignés, la population leur accorde leur confiance.

Durant cette période, de nombreux conflits se font jour : en France, la laïcisation des écoles, et la séparation de l'Eglise et de l'Etat provoquent la fermeture de 300 maisons, ce qui favorise l'envoi de Sœurs en des pays lointains. En 1895, durant la révolte des créoles et des noirs à Cuba, des Sœurs arrivent d'Espagne pour soigner les nombreux blessés. En 1904, une révolte dans le sud de Madagascar oblige les Sœurs à se réfugier dans un camp militaire.

Les Sœurs servent les soldats blessés dans les ambulances : aux USA en 1898 durant la guerre hispano-américaine, en Russie en 1904 durant la guerre russo-japonaise, dans les Balkans en 1912 pendant la guerre greco-turque et en divers lieux au cours de la première guerre mondiale 1914-1919.

Après la première guerre mondiale, les nouvelles implantations reprennent. Le choix des Sœurs tient compte du pays colonisateur

En 1925, cinq Sœurs Belges arrivent au Congo, appelées par le Roi Albert pour le soin des malades et l'école aux petites filles de cette belge. Les Sœurs sont accueillies froidement par la population européenne.

- 1926 des Sœurs irlandaises partent en Australie.
- 1928 des Sœurs françaises sont envoyées au Viet Nam.
- 1930 des Sœurs hollandaises partent en Indonésie
- 1931 des Sœurs espagnoles arrivent au Honduras

En 1933, la fondation au Japon est faite avec une communauté internationale (trois Sœurs françaises, une Suisse, une Slovène et une Portugaise) Les Filles de la Charité sont demandées par les Sœurs de la Congrégation du Sacré Cœur et l'Evêque, prêtre des Missions Etrangères de Paris pour le service des pauvres des bidonvilles de la ville d'Osaka

En 1940, des Sœurs espagnoles sont envoyées pour une fondation en Inde (Etat de l'Orissa). Elles seront rejointes deux ans plus tard par deux Sœurs des Philippines.

En 1942, des Sœurs portugaises sont envoyées au Mozambique, appelées par le Cardinal du Mozambique . Elles prennent en charge un dispensaire et l'école professionnelle dans un quartier pauvre de Maputo.

Grandeur de la Compagnie

Le Père Fiat ⁶¹, le Supérieur Général, entreprend, auprès du Pape, de nombreuses démarches qui seront poursuivies après sa mort..

Certaines sont en relation avec les Apparitions de la Vierge à Catherine Labouré. En 1880, un autel dédié à la Vierge au globe peut être érigé dans la chapelle des Filles de la Charité. Un décret de Léon XIII, en 1894, inscrit la fête de Notre Dame de la Médaille Miraculeuse au catalogue des fêtes

⁶¹ FIAT Antoine (1832-1857-1915) supérieur général de 1880 à 1914. Son état de santé l'oblige à donner sa démission en 1914, un an avant sa mort.

particulières des deux communautés Prêtres de la Mission et Filles de la Charité. En 1897, la Vierge aux Rayons qui domine l'autel principal de la Chapelle de la Maison Mère est solennellement couronnée.

Des procès informatifs en vue de béatifications chez les Prêtres de la Mission et chez les Filles de la Charité sont introduits dans les diocèses puis à Rome. En 1889 est béatifié Jean Gabriel Perboyre ⁶² et en 1900, François Régis Clet ⁶³, deux prêtres de la Mission martyrisés en Chine. Dans la Compagnie des Filles de la Charité, deux béatifications ont lieu en 1920 : celle de Louise de Marillac le 9 mai et celle des quatre Sœurs guilloténées à Arras durant la Révolution le 27 juin. Catherine Labouré est béatifiée en 1933 ainsi que Pierre René Rogue ⁶⁴, prêtre de la Mission, tué durant la Révolution française. La canonisation de Louise de Marillac est célébrée avec faste le 15 mars 1934. Pour rendre grâce de ces béatifications, de très grandes cérémonies sont organisées dans les différents diocèses où vivent Prêtres de la Mission et Filles de la Charité, en présence d'un représentant du Pape, d'Evêques, d'une foule très nombreuse.

Les œuvres des Filles de la Charité sont, de plus en plus, assurées dans de grands établissements, : hôpitaux, écoles, orphelinats, maisons pour personnes âgées, dispensaires. Les maisons regroupent souvent plusieurs œuvres, œuvres privées gérées par la Compagnie. Les communautés sont très nombreuses : 20, 30 Sœurs, 70 et plus dans les hôpitaux. Quelques sœurs sortent pour la visite des pauvres à domicile. Dans ces nombreux établissements, l'accent est mis sur la régularité, les « exercices de pitié ».

Les Echos de la Compagnie qui prennent naissance en 1926 transmettent la spiritualité vincentienne et les nouvelles de la Compagnie. Ils sont facteur d'unité et d'uniformité. La publication par le Père Coste (14 volumes) entre 1920 et 1925, des écrits de Saint Vincent de Paul, favorise une meilleure connaissance de sa vie et de sa spiritualité.

En 1933, la Compagnie des Filles de la Charité, avec ses 41 000 Sœurs et ses 3 750 maisons en 60 pays, est la communauté de très loin la plus prestigieuse.

VII. Guerres et persécutions 1936 - 1964

La Révolution d'octobre 1917 en Russie instaure le communisme avec Lénine et Staline. Cette idéologie se répand dans le monde, suscitant la lutte des classes dans les sociétés industrielles et la lutte nationale dans les colonies. En octobre 1929, une crise économique, née aux USA, se répand en de très nombreux pays : les plus pauvres en ressentent profondément les effets. En 1933, en Allemagne Hitler accède au pouvoir et instaure une dictature avec un parti unique, le parti nazi.

Guerre civile en Espagne

En juillet 1936 éclate la guerre civile en Espagne, opposant les républicains de gauche aux forces nationalistes commandées par le général Franco. Les républicains gagnent du terrain, instaurent un gouvernement provisoire qui confisque tous les biens de l'Eglise. Prêtres et religieuses sont poursuivis. Parmi les nombreuses victimes sont 30 Filles de la Charité fusillées en différentes villes. Leur procès de béatification est en cours. Des communautés en France et en Italie, des communautés accueillent toutes celles qui ont pu partir.

⁶² PERBOYRE Jean Gabriel (1802-1818-1840) arrive en Chine en 1835. Subit le martyre en septembre 1840. Il est béatifié le 10 novembre 1889 et canonisé le 2 juin 1996.

⁶³ CLET François Régis (1748-1769-1820) arrive en Chine en 1791, est martyrisé en février 1820. Il est en mai 1900 et canonisé en octobre 2000

⁶⁴ ROGUE Pierre René (1758-1786-1796), prêtre du diocèse de Vannes entré tardivement dans la Congrégation de la Mission. Il est tué à la fin de la Révolution française. Il est béatifié le 10 mai 1934

Deuxième guerre mondiale

En mars 1938, Hitler envahit l'Autriche. Dans la nuit du 9 au 10 novembre, un pogrome est organisé. Les Juifs sont massivement arrêtés et déportés dans des camps ; leurs magasins sont pillés et détruits ainsi que les nombreuses synagogues.

En septembre 1939, l'Allemagne envahit successivement de nombreux pays d'Europe. La Résistance s'organise contre l'envahisseur, et contre sa politique de destruction des juifs et de tous ceux considérés comme des sous-hommes : handicapés, tsiganes, etc.

En Autriche, la Visitatrice Sœur Konigsegg envoie trois lettres au Commissaire de la Défense du Reich pour protester contre le transfert des handicapés en vue de les gazer. La riposte ne tarde pas : elle est emprisonnée pendant près de 22 mois, puis expulsée.

En Pologne, les Sœurs de la région de Chelmno sont chassées de leurs maisons. Près de 100 Sœurs sont envoyées dans les camps de travail. Les plus jeunes sont réquisitionnées par l'armée d'occupation. L'Econome provinciale, accusée d'être en relation avec la France, est emprisonnée 6 mois et meurt dès sa sortie de prison. Sœur Maria Wisniewska est arrêtée parce qu'elle préparait clandestinement les enfants polonais à la première communion. Elle est plusieurs fois torturée et meurt en 1943. Sa sérénité a impressionné les prisonnières.

Dans tous les pays occupés par les nazis, des Sœurs cachent des enfants juifs pour les soustraire à l'envoi dans les camps de la mort. Leur action se fait dans la discrétion, la communauté locale l'ignore souvent. Plusieurs Filles de la Charité recevront du gouvernement israélien la Médaille des Justes et leur nom est inscrit au mémorial de la Shoah à Jérusalem. A Varsovie, pour leur action auprès des juifs, huit Sœurs sont arrêtées et envoyées en camp de concentration ; deux seulement en reviendront.

D'autres Soeurs, pour avoir aidé des résistants ou soigné des parachutistes, sont arrêtées, emprisonnées, et déportées. En France, Sœur Hélène⁶⁵ est recherchée par la police nazie, la Gestapo. Ne pouvant la trouver, la Gestapo arrête en février 1943 la Mère Decq⁶⁶ et Sœur Duval, Visitatrice du Nord de la France. Elles sont emprisonnées à Sarrebruck pendant 3 mois.. Redoutant une telle éventualité, la Mère Decq n'a jamais voulu connaître le lieu où se trouvait sœur Hélène.. Sœur Urbain, Sœur Servante à Metz (pays de Sœur Hélène) est arrêtée en mars. Lors de la libération du camp de Ravensbrück en mars 1945, les prisonnières les plus valides sont évacuées, les malades restent au camp. Celles qui ont tant bénéficié de la charité et du soutien de Sœur Urbain, ne veulent pas l'abandonner ; en la dissimulant parmi elles, ces femmes affaiblies la portent jusque dans le camion qui les emmène en Suède. En France, en 1945-1946, des Sœurs reçoivent la Médaille de la Résistance, en hommage pour leur action durant la guerre.

En 1941, les troupes américaines et japonaises s'affrontent dans le Pacifique. Le Japon vainqueur envahit les territoires de la région. En Indonésie, 18 Sœurs subissent les conséquences de la persécution politique. Deux meurent de faim dans les camps.

Près de 100 Sœurs sont mortes au cours des bombardements en 1944, en France, Italie, Belgique , Pologne, Autriche, Allemagne.

Persécution dans les Etats communistes

La conférence tenue en février 1945 à Yalta entre l'Amérique, l'Angleterre et la Russie prépare la réorganisation du monde. Tous les pays de l'Europe de l'Est ont leurs frontières modifiées, et passent sous obédience de la Russie. Des régimes communistes sont mis en place. Rapidement, toutes les écoles, les hôpitaux sont nationalisés. Puis vient la suppression des communautés religieuses.

La Pologne devient une démocratie populaire alignant sa politique sur l'URSS. L'Eglise reste très présente et maintient son influence. L'activité des Sœurs est cependant très réduite.

En Yougoslavie, en mars 1948, les Sœurs doivent quitter leurs maisons dans les 24 heures et chercher du travail pour vivre. Les Sœurs âgées sont transférées dans un très vieux château. Les 1470 Sœurs de Hongrie sont dispersées, certaines se réfugient dans leur famille, d'autres sont envoyées dans des camps de rééducation. En Roumanie , les bâtiments des 24 maisons sont nationalisés, les 210 Sœurs sont mises à la rue. En 1950, la Visitatrice est emprisonnée durant cinq semaines à cause de son activité

⁶⁵ STUDLER Hélène (1891-1912-1944) fait partie d'un réseau favorisant l'évasion de prisonniers ou cachant des résistants.

⁶⁶ DECQ Laure (1875-1893-1950) assistante générale de 1934 à 1937, Supérieure générale de 1940 à 1946. Elle est emprisonnée du 11 février au 29 mars 1943 ;

près des Sœurs. Les 981 Sœurs de Tchécoslovaquie sont envoyées soit en camps de travail, soit en usine. Dans ce pays, une Eglise souterraine s'organise, près de 100 jeunes Sœurs seront formées clandestinement. La Visitatrice et 37 Filles de la Charité connaîtront à plusieurs reprises la prison durant de longues années. Sur tous ces pays, un rideau de fer est tombé, rendant très difficiles les relations avec l'extérieur.

En Chine, le 1^{er} octobre 1949, Mao Tsétoung proclame la République populaire chinoise. Une persécution religieuse débute en 1950 Tous les ressortissants étrangers sont expulsés, souvent après un séjour dans les prisons chinoises. De nombreuses Filles de la Charité rentrent en Europe ou partent en d'autres lieux de mission (Viet-Nam, Madagascar). Il reste environ 300 Sœurs autochtones qui vont subir de nombreuses violences, certaines sont battues à mort, d'autres condamnées à nettoyer les rues de la ville, dans lesquelles les gamins sont invités à jeter des ordures dès que la Sœur est passée. Le rideau de bambou tombe, toutes les communications avec l'étranger sont supprimées.

A l'Occident, le calme revient, les reconstructions sont entreprises. La vie reprend.

Mais dans les pays d'Afrique, d'Asie colonisés par les Européens, apparaissent sous des formes diverses des mouvements de libération, de décolonisation. En 1947, de violentes émeutes ont lieu à Madagascar. Les Sœurs sont menacées de mort. Elles se réfugient Fort Dauphin. En 1960, de nombreux troubles apparaissent au Congo belge. La rébellion de 1964 obligent les Sœurs à fuir leurs maisons

Modifications dans le gouvernement de la Compagnie

Les Filles de la Charité élisent, en juin 1946, une nouvelle Supérieure Générale, Sœur Antoinette Blanchot ⁶⁷ qui était Visitatrice au Brésil. La Congrégation de la Mission élit, en 1947, un Américain, le Père William Slaterry ⁶⁸, premier Supérieur général non français.

A la suite du Concile Vatican 1^{er} en 1870, l'Eglise avait décidé la parution du Droit Canon Universel. Il paraît en 1918 à la fin de la première guerre mondiale. Le Saint Siège entreprend la révision des Constitutions des Communautés religieuses pour les mettre en conformité avec ce Droit ecclésial. En préparant la refonte des Constitutions des Filles de la Charité, des contestations s'élèvent dans l'Eglise à propos de la dépendance des Filles de la Charité au Supérieur Général. Le 12 août 1946, le Pape Pie XII réaffirme l'exemption de la Compagnie et sa soumission au Supérieur Général de la Congrégation de la Mission.

Les Constitutions sont promulguées le 6 juin 1954 et envoyées ensuite en toutes les maisons. Des modifications ont été apportées aux approbations du XVII^{ème} et aux Statuts de Monsieur Bonnet au XVIII^{ème} siècle. L'élection de la Supérieure générale est modifiée. Depuis les origines, elle était faite par les Sœurs présentes à Paris ou dans les environs, sur présentation d'une liste de deux Sœurs établie par le Conseil Général. Maintenant la Supérieure générale sera élue par l'ensemble des Visitatrices réunies en Assemblée. Le Conseil Général composé depuis toujours trois membres français comprend maintenant six Conseillères de nations et langues différentes. Les Visitatrices, assistées d'un Conseil Provincial ont davantage de pouvoir. La France qui a toujours dépendu de la Supérieure Générale, est divisée en 6 Provinces. Ces Constitutions de 1954 précisent que la Compagnie est une société de Droit Pontifical soumise à l'autorité du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, « *tout en imitant le mode de vie des religieuses.* »

Après la deuxième guerre mondiale, quelques nouvelles fondations ont lieu à travers le monde :

- 1948 Canada avec des Sœurs françaises
- 1950 Venezuela avec des Sœurs colombiennes
- 1952 Saint Domingue avec 1 sœur espagnole, 2 Portoricaines et 2 Cubaines.
- 1959 Taïwan avec des Sœurs philippines rejointes ensuite par des Américaines
- 1963 Nigéria avec des Sœurs anglaises

⁶⁷ BLANCHOT Antoinette (1899- 1911-1968) depuis 1928 est Visitatrice au Brésil. Elle est Mère Générale de 1946 à 1953

⁶⁸ SLATERRY William (1895–1982). Il st élu supérieur général en 1947. En 1968, il fait voter par l'Assemblée des Prêtres de la Mission que le Supérieur Général aura désormais un mandat de 6 ans renouvelable. Il donne alors sa démission.

En 1962, à la veille du Concile Vatican II qui apportera de profondes modifications dans l'Eglise et les communautés religieuses, la Compagnie des Filles de la Charité regroupe 45 400 Sœurs réparties en 4 257 maisons, dans 64 pays.

VIII. Aggiornamento de la Compagnie 1962-1997

Le 28 octobre 1958, Jean XXII est élu Pape à l'âge de 77 ans. A la surprise de beaucoup d'observateurs qui le considéraient comme un pape de transition, il annonce le 25 janvier 1959 la convocation d'un Concile Universel pour permettre "*l'adaptation de l'Eglise et de l'apostolat à un monde en pleine mutation*". Quatre années d'intensive préparation sont nécessaires. L'ouverture du Concile a lieu à Rome le 11 octobre 1962.

Mère Suzanne Guillemain 1962-1968

Le 11 juin 1962, Sœur Suzanne Guillemain⁶⁹ est élue supérieure générale des Filles de la Charité.

Sœur Guillemain est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en 1927 à l'âge de 21 ans. En 1938, elle est nommée Sœur servante dans la maison de Paris où elle vit à la fin de son Séminaire. Elle passe ensuite six années (1948-1954) dans le nord de la France comme Visitatrice. En 1954, la Mère Lepicard⁷⁰ l'appelle à la Maison- Mère pour animer le Secrétariat général des Œuvres de la Compagnie. Sœur Guillemain développe le rôle d'information et de liaison de ce secrétariat avec les différentes maisons. Elle préconise l'attention à la pensée actuelle, le travail au sein des grands organismes nationaux tant religieux que laïcs, la participation aux diverses réunions, et la lecture des revues et publications concernant à quelque titre que ce soit les activités des Filles de la Charité.

En 1964, Mère Guillemain fait partie des quelques femmes (8 religieuses et 4 laïques) nommées auditrices au Concile par le Pape Paul VI. Pour préparer le document sur l'adaptation et la rénovation de la vie religieuse, les Evêques lui demandent de leur dire comment elle voit l'avenir de la vie religieuse. Mère Guillemain leur indique les nécessaires mutations à réaliser par les différentes congrégations religieuses :

« *Si la religieuse veut être fidèle au monde, au Christ et à l'Eglise, et par conséquent à ses fondateurs, la religieuse aujourd'hui est amenée à passer :*

- * d'une situation de possession à une situation d'insertion*
- * d'une position d'autorité à une position de collaboration*
- * d'un complexe de supériorité religieuse à un sentiment de fraternité*
- * d'un complexe d'infériorité humaine à une franche participation à la vie*
- * d'un souci de conversion morale à un souci missionnaire. »*

Durant tout son généralat, Mère Guillemain s'efforce d'entraîner la Compagnie dans l'acceptation et la réalisation de ces différents passages, tout en maintenant la norme ultime de toute vie religieuse : suivre le Christ.

Son premier souci est de réaliser l'union au sein de toute la Compagnie. Dans plusieurs pays (Autriche, France, Madagascar, Viet-Nam) avaient été mises en place des communautés auxiliaires pour accueillir les jeunes qui ne pouvaient être admises chez les Filles de la Charité du fait de leur naissance illégitime ou de leur peu de culture. Entre 1963 et 1965, Mère Guillemain propose à tous les membres de ces communautés (portant de nom de la Vierge de la Médaille Miraculeuse) leur incorporation à la Compagnie. Elle est présente en chaque pays pour célébrer l'intégration pleine et entière de ces nouvelles Filles de la Charité.

⁶⁹ GUILLEMIN Suzanne (1906-1927-1968). En 1967 elle est nommée Consulteur à la Commission vaticane Justice et Pais, et début 1968, consulteur à la Congrégation des religieux et Instituts séculiers.

⁷⁰ LEPICARD Francine (1887-1907-1967) est Conseillère Générale en 1929, Econome Générale en 1935, Visitatrice en Argentine e, 1939. Elle est Supérieure Générale de 1953 à 1962. Elle repart alors comme Visitatrice au Chili.

Dès 1962, elle se rend en Espagne pour rencontrer les Sœurs des deux Provinces. La province dite des Sœurs espagnoles regroupe plus 10 000 Sœurs. Elles ont, depuis près d'un siècle, rompu le lien avec les Supérieurs de Paris et adopté la « tocca » (large cornette avec un voile noir). La Province dite des Sœurs françaises est beaucoup plus petite. Le pape Paul VI publie un décret le 9 novembre 1963 annonçant d'une part la modification de l'habit des Filles de la Charité et d'autre part l'érection en Espagne de 8 Provinces réalisant l'union de toutes Filles de la Charité de ce pays.

La modification de l'habit se réalise dans toutes les maisons de la Compagnie le 20 septembre 1964. En ce jour, les 45 400 Sœurs abandonnent la célèbre cornette, reconnue partout comme symbole de la charité chrétienne. Cet événement est largement commenté dans la presse. Au mois d'octobre, le Père Slaterry et la Mère Guillemin se rendent en Espagne pour rendre effective l'érection des huit Provinces : chacune d'elles comporte des maisons et des Sœurs des deux anciennes provinces.

Les Assemblées

Une première assemblée dite « Assemblée d'affaires » est prévue à Rome en mai 1965, pour un travail d'approfondissement et de recherche afin d'accorder la marche de la Compagnie à la marche de l'Eglise. Des schémas de réflexion sont envoyés en chaque Province, la synthèse montre une absolue unité d'esprit sur les valeurs de la Compagnie.

Durant le mois de mai, les 75 Visitatrices venues de 38 pays différents réfléchissent sur la place des Filles de la Charité dans l'Eglise et le monde. Mère Guillemin encourage les participantes à entrer dans « l'œuvre vigoureuse de rénovation » entreprise par le Concile par « un courageux effort de conversion dans la recherche d'un seul essentiel : l'Evangile ».

L'assemblée prévoit une refonte des Coutumiers pour les adapter au monde actuel, et insiste fortement sur la formation des jeunes. Un Séminarium, réunion des Directrices de Séminaire, se tient à Paris en avril 1967 regroupant 41 Sœurs.

En 1966, le Pape, par le décret « Ecclesiae Sanctae » demande à chaque communauté de tenir dans les trois années à venir un Chapitre spécial de révision de leurs Constitutions. Ce travail doit débuter dès janvier 1967. Mère Guillemin annonce un tournant historique dans l'histoire de la Compagnie. Jusqu'à cette date, l'Assemblée n'avait aucun pouvoir, son seul but était de procéder aux élections. Désormais, elle possède un véritable pouvoir législatif, elle préside aux destinées de la Compagnie. Les Sœurs passent d'une condition de *sujets* à celui de *membres* responsables.

Fort de l'expérience de travail du Concile, Mère Guillemin interroge les 45 000 Filles de la Charité. Chacun reçoit un questionnaire à remplir personnellement. Les synthèses se font au plan provincial, puis international. Des postulats concernant la révision des Constitutions sont formulés. L'Assemblée est prévue pour le 23 mai 1968 à Paris.

Le 28 mars 1968, Mère Guillemin meurt subitement. La consternation est immense dans la Compagnie, mais aussi dans toute l'Eglise.

Mai 1968, la France vit des journées révolutionnaires avec grève générale. Tous les membres de l'Assemblée parviennent à partir à Rome où se déroule cette Assemblée. Mère Christiane Chiron⁷¹, visitatrice en Amérique Latine, est élue Supérieure Générale. Dans l'Assemblée, les débats se prolongent, mettant en évidence des divergences nombreuses. Une deuxième session a lieu en 1969.

Une commission est nommée pour procéder à la rédaction du nouveau texte des Constitutions. En 1970, paraît une première édition provisoire qui sera revue lors de l'Assemblée de 1974. Durant cette Assemblée, sont élues la Supérieure Générale, Sœur Lucie Rogé⁷² et les sept conseillères générales de langue différente. L'édition définitive des Constitutions, revue et approuvée par Rome, paraît enfin en 1983. La présentation est signée conjointement par le Père McCullen⁷³ et Sœur Lucie Rogé.

⁷¹ CHIRON Christiane (1909- 1933 – 2003) est Supérieure Générale de 1968 à 1974. En 1968, elle assume la responsabilité de l'Assemblée préparée par Mère Guillemin.

⁷² ROGE Lucie (1919-1942-1991) est Supérieure générale de 1974 à 1985

⁷³ McCULLEN Richard (1926-1945-) a été élu Supérieur Général en 1980, et le demeure jusqu'en 1992 (deux mandats)

La révision des œuvres

Dans sa circulaire du 2 février 1968, Mère Guillemin parle longuement du service des pauvres. Elle invite les Sœurs à regarder ce qu'elles vivent : *« Le service dans les écoles, les hôpitaux, les œuvres de tout genre demeure toujours urgent et actuel, il est un des besoins de l'Eglise.... Mais une exigence nouvelle se fait jour, soit pour transformer notre manière d'être dans nos œuvres traditionnelles, soit pour donner naissance à des formes nouvelles d'apostolat. Nous avons l'habitude de travailler pour les gens, ils s'attendent maintenant à ce que nous travaillions avec eux. »* Elle explique ce que veut dire concrètement cet "avec" . *« Avec, cela veut dire à côté, en collaboration avec les gens, non pas en imposant une action autoritaire, mais en aidant chacun à devenir lui-même l'artisan de son propre relèvement ou développement. Et cela veut dire aussi que nous les accompagnions dans leur vie, nous situant sur le même pied, renonçant à maintes habitudes qui nous séparaient d'eux. »*

Dans les maisons, les Provinces, l'appel de Mère Guillemin est entendu. Une réflexion, parfois difficile, s'engage. Qui servons-nous ? comment les servons-nous ? Le regard se porte sur le monde environnant et fait découvrir des pauvretés ignorées. Les Sœurs prennent conscience des mutations du monde. Beaucoup de besoins sanitaires et sociaux sont, en de nombreux pays, pris en charge par l'Etat.

Dès la fin du Concile, un mouvement s'amorce dans la Compagnie : l'insertion de Sœurs dans les zones de pauvreté, près des populations délaissées. Voici quelques flashes :

En Europe, des Sœurs quittent les centre-ville qui se rénovent, et suivent les familles les plus pauvres qui vont peupler les faubourgs dans des logements à bas prix. Au Brésil, des Sœurs partent dans les favellas. Dans les divers pays d'Amérique latine, des petites communautés rejoignent les Indiens abandonnés de tous. Les Sœurs d'Australie vont vivre au milieu des aborigènes, les premiers habitants de cette grande île. En Indonésie, des Sœurs s'insèrent parmi les récupérateurs, ceux qui cherchent leur subsistance dans les dépotoirs.

Le regard se porte aussi sur les populations délaissées, rejetées. Quelques exemples : au Nigéria, les Sœurs accueillent les femmes accusées de sorcellerie vouées à mourir sous la torture. Les enfants de la rue souvent drogués et prostitués sont rejoints par les Sœurs aux Philippines, en Amérique du Nord, au Brésil. En Europe une attention particulière est portée aux Gitans, à l'éducation de leurs enfants. En divers pays, des maisons sont préparées pour accueillir les familles venant voir un parent emprisonné loin de son domicile,. Une organisation se met en place entre les différents pays pour assurer le lien entre tous.

Les Sœurs n'agissent plus seules. En 1975, en Italie, des Filles de la Charité en collaboration avec les Volontaires vincentiens et les Prêtres de la Mission organisent une « Ferme verte » pour la réadaptation des drogués. Lors de la propagation du Sida, des Sœurs, en lien avec des équipes professionnelles et bénévoles, assurent l'accueil et les soins aux malades. En Amérique du Nord, les Sœurs s'occupent particulièrement des enfants nés avec le virus du Sida. Au Japon, en lien avec la Commission Catholique Japonaise pour les Buraku, les Sœurs assurent le service de ces hommes classés comme « non humains » dans les quartiers pauvres de la capitale.

Les migrants sont de plus en plus nombreux, arrivant, après un voyage long et pénible, dans un pays où ils espèrent trouver du travail. Que ce soit en Suisse, au Danemark, en France, en Italie, en Espagne ou en Belgique, des Sœurs participent activement à l'accueil des sans papiers avec les Associations qui se sont créées.

Un peu partout dans le monde, de multiples réfugiés, chassés par la guerre, la persécution, sont regroupés dans des camps. Dès 1971, les Sœurs vont en Floride soigner les réfugiés cubains, en 1979-1980, elles sont présentes en Thaïlande près des réfugiés cambodgiens qui ont pu fuir le génocide de leur pays. En 1982, elles rejoignent la foule des réfugiés guatémaltèques (près de 10 000) fuyant les rebelles et se regroupant au Mexique après de longues marches dans la forêt. En 1983, les Sœurs du Rwanda rejoignent les réfugiés ougandais dans le camps du nord Zaïre. En 1988, elles travaillent avec les ONG auprès des Rwandais ou Burundais qui fuient les massacres. Leur séjour est transitoire mais épuisant. Leur vie est parfois en danger. Au Mexique, deux sont arrêtées sous la menace des mitraillettes, interrogées de longues heures les yeux bandées. Elles seront relâchées après quelques jours de détention.

Le 30 avril 1975, un régime communiste est instauré au Viet-Nam. Toutes les Sœurs missionnaires sont expulsées. Les Filles de la Charité sont surveillées, elles doivent travailler dans les rizières pour gagner leur vie. De nombreux vietnamiens quittent le pays. Certains pays les accueillent, d'autres les refusent. Au Canada, ils arrivent nombreux, une Sœur vietnamienne se met à leur service. Cette même année, le Mozambique, ayant conquis son indépendance devient un état marxiste. En quelques années, les écoles et hôpitaux sont nationalisés, les Sœurs sont expulsées de la Maison Provinciale.

Les Sœurs sont aussi présentes lors des catastrophes naturelles : après le tremblement de terre en 1976 au Guatemala, 40 Sœurs viennent des pays voisins secourir les rescapés. En 1985, lors de la tragédie d'Armero en Colombie (25 000 victimes), les Sœurs sont en plusieurs lieux pour secourir les blessés. Une action en concertation avec d'autres Associations est mise en route pour l'achat de maisons pour reloger les familles qui ont été accueillies en attendant à la Maison Provinciale de Bogota.

Au Mozambique en 1980, en Ethiopie en 1984, à Madagascar en 1991, lors des grandes sécheresses entraînant la famine et l'exode de la population, les Sœurs souffrent de leur impuissance devant la mort de nombreux enfants.

Dans ce même souci de rejoindre les vraiment pauvres, des Sœurs sont envoyées en de nouveaux pays pour les soins aux lépreux, aux handicapés, et rejoindre les laissés pour compte des bidonvilles

1969	Thaïlande	1978	Nouvelle Zélande
1970	Cameroun	1978	Corée du Sud
1971	Congo Brazza	1980	Iles Fidji,
1972	Burundi,	1981	Guinée Equatoriale
1973	Haïti	1983	Amazonie
1973	Rwanda	1984.	Mauritanie

Des guerres civiles apparaissent en différents pays d'Afrique : Mozambique (1984), Mauritanie (1989) Burundi (1990), Zaïre (1992). Rwanda (1994). Massacres, viols, pillages provoquent famine, fuite de la population dans la forêt ou en d'autres pays.

Vie et formation des Filles de la Charité

La vie des Sœurs est profondément modifiée. Trois ou quatre composent ces nouvelles communautés. Leur vie se fait proche de ceux qu'elles rencontrent. En quittant les grandes maisons où elles vivaient, les Sœurs abandonnent sécurité, confort. Dans leur nouvelle communauté, elles trouvent la simplicité et la pauvreté, découvrent le quotidien des pauvres souvent marqué par la violence. Envoyées en plein monde, elles sont amenées à préciser leur foi, à affermir leur vie spirituelle, à savoir dégager des temps pour la prière.

Dans les Provinces se mettent en route des temps de formations pour mieux connaître l'idéologie marxiste répandue en de nombreux pays, la théologie de la Libération, mais aussi les documents de l'Eglise. Une réflexion sur les diverses encycliques est régulièrement présentée dans les Echos de la Compagnie.

L'Assemblée de 1979 a décidé l'organisation, chaque année à la Maison Mère, de Sessions Vincentiennes internationales d'un mois. Ces sessions regroupent 100 à 110 Sœurs (1 ou 2 par province) pour un approfondissement de l'Esprit et du Charisme de la Compagnie, une découverte de sa vie actuelle dans sa dimension internationale.

Dès 1970, un Centre Missionnaire International se met en place pour la préparation des futures missionnaires : étude de la langue, de l'histoire, des coutumes du pays où elle sont envoyées, réflexion sur l'action et les attitudes des missionnaires. A la même époque, le centre international de traduction se constitue, tant pour les traductions écrites (Echos de la Compagnie, circulaires) que pour la traduction simultanée au cours des réunions internationales de plus en plus nombreuses.

En 1991, la Compagnie est présente en 75 pays. Le nombre des Sœurs diminue d'année en année du fait de la raréfaction des vocations et du vieillissement des Sœurs en Europe. Les 29 585 Filles de la

Charité sont réparties en 3132 maisons à travers le monde. L'Assemblée Générale élit comme Supérieure Générale Mère Juana Elizondo⁷⁴, première Supérieure générale non française.

IX . Internationalisation de la Compagnie 1997-2006

A l'Assemblée de 1997, Mère Elizondo présente le rapport de situation de la Compagnie. : 26120 Sœurs sont réparties en 2 860 maisons en 85 pays. Le pôle culturel dominant se déplace de l'Europe et des USA, vers les autres continents : Amérique Latine, Asie, Afrique. Les entrées dans la Compagnie augmentent rapidement dans ces pays : en Asie, elles représentent 27% de l'ensemble, et en Afrique 19 %. Elles se maintiennent en Amérique latine 30 %, et diminuent régulièrement en Europe 24 %.

Les postulats envoyés à l'Assemblée demandent que les pays d'Afrique et d'Asie puissent être représentées par des Sœurs autochtones au Conseil Général de la Compagnie. L'Assemblée entérine cette demande. Après la réélection de Mère Elizondo, 9 conseillères générales sont élues, dont Sœur Julma Neo des Philippines pour le continent asiatique et Sœur Wivine Kisu du Zaïre pour le continent africain.

En 1989, le mur de Berlin, symbole de la séparation de l'Europe en deux camps, est démantelé. Le communisme s'effondre. Les pays de l'Europe de l'Est retrouve progressivement leur liberté. La Compagnie des Filles de la Charité est restaurée en Roumanie, Hongrie, Tchécoslovaquie.

La prise de conscience, après la chute du communisme, de la pauvreté des anciens pays de l'URSS et des demandes de la population au plan religieux, amènent les Filles de la Charité à s'investir dans ces nouveaux pays. Des Sœurs polonaises, slovènes et slovaques dont certaines connaissent bien le russe sont envoyées en 1991 en Ukraine, en 1992 en Biélorussie et en Albanie, puis en 2000 au Kazakhstan. En tous ces lieux les maisons se multiplient, tant les besoins sont immenses. En Ukraine, une maison est ouverte pour les enfants victimes de Tchernobyl.

Durant cette même période, la Compagnie s'engage davantage en Afrique d'où proviennent de nombreux appels. En 1991, des Sœurs irlandaises partent en Sierra Leone. La guerre les obligera à partir en 1995. Le convoi qui les emmène est mitraillé par les rebelles, dans les premières voitures, les occupants sont tués. La voiture des Sœurs est seulement touchée aux pare-chocs et peut poursuivre leur route. En 1995, des Sœurs sont envoyées en Angola qui vient de traverser une longue période de guerre : elles prennent en charge les enfants malnutris, les orphelins de guerre. En 1996 les Filles de la Charité sont demandées au Ghana pour prendre en charge un hôpital. En 2000 quelques Sœurs sont envoyées en Libye, en 2001 au Tchad, pays qui vit dans l'instabilité, en 2002 au Kenya.

Les demandes arrivent aussi des pays d'Asie. En 1999, un groupe de 6 Sœurs venant de Thaïlande et des Philippines, arrive au Cambodge, pays socialiste, pour les soins aux malades du Sida et aux aveugles. Un autre groupe de 3 arrive au Laos pour la promotion féminine et action sanitaire. C'est la première communauté religieuse admise dans ce pays.

L'évolution dans les pays, la présence de vocations autochtones favorisent l'ouverture de Séminaire et l'érection de nouvelles provinces. En 2001, cinq provinces sont officiellement érigées en Afrique : celles d'Erythrée, d'Éthiopie, du Cameroun, du Nigeria, et d'Afrique Centrale. En 2003, la Compagnie, présente en 90 pays, compte 78 Provinces et 22 736 Sœurs en 2603 maisons. Les statistiques montrent que seules l'Asie et l'Afrique sont en nette progression.

Je m'arrêterai à cette année 2003 dont vous connaissez les événements principaux en particulier l'Assemblée Générale avec la nomination de Sœur Evelyne Franc, les lignes d'actions pour l'inter-assemblées et la révision des Constitutions.

⁷⁴ ELIZONDO Juana (1926-1951-) est Supérieure Générale de 1991 à 2003

En concluant, nous pouvons faire notre la prière de Vincent de Paul au cours de la Conférence sur la conservation de la Compagnie :

*« O Sauveur, c'est donc vous qui avez produit ce grand œuvre,
dont vous tirez de si grands biens ; soyez-en béni à jamais ! »⁷⁵*

Sœur Elisabeth Charpy
Mars 2007

⁷⁵ Conférence du 25 mai 1654, Coste IX, 683